



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RÉFÉRENTIEL DE DIPLÔME
Baccalauréat professionnel
« Conduite d'activités d'élevage et d'hébergement¹
dans le secteur canin-félin »**

Arrêté du [...] portant création et fixant les modalités de délivrance de la spécialité « Conduite d'activités d'élevage et d'hébergement dans le secteur canin-félin » du baccalauréat professionnel agricole²

¹ La notion d'hébergement dans le secteur canin-félin recouvre les pensions, refuges et fourrières

Le baccalauréat professionnel « Conduite d'activités d'élevage et d'hébergement dans le secteur canin-félin » est une certification classée au niveau 4 de la nomenclature du cadre national des certifications professionnelles.

Le référentiel du baccalauréat professionnel « Conduite d'activités d'élevage et d'hébergement dans le secteur canin-félin » comporte 4 parties :

1. Le référentiel d'activités,
2. Le référentiel de compétences,
3. Le référentiel d'évaluation,
4. Le référentiel de formation.

SOMMAIRE

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS	page 4
Contexte socio-économique du secteur professionnel	page 4
Fiche descriptive d'activités (FDA)	page 23
Situations professionnelles significatives (SPS)	page 29
RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES	page 31
Liste des capacités attestées par le diplôme	page 31
Blocs de compétences et capacités	page 34
RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION	page 40
Tableaux des épreuves	page 40
Modalités d'évaluation	page 46
RÉFÉRENTIEL DE FORMATION	page 53
Présentation et architecture de formation	page 53
Formation à caractère professionnel	page 56
Modules de formation	page 60
Siglier	page 95

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS

Baccalauréat professionnel

« Conduite d'activités d'élevage et d'hébergement dans le secteur canin-félin »

Le référentiel d'activités est composé de trois parties :

1. La première partie fournit un ensemble d'informations relatives à la classification de la spécialisation et au contexte socio-économique du secteur professionnel,
2. La deuxième partie est constituée de la fiche descriptive des activités (FDA) et des informations réglementaires,
3. La troisième partie présente les situations professionnelles significatives (SPS) organisées en champs de compétences.

Le référentiel d'activités du baccalauréat professionnel « conduite d'activités d'élevage et d'hébergement dans le secteur canin-félin », diplôme de niveau 4 décrit plusieurs types d'emplois, soit celui d'éleveur canin et/ou félin ou d'employé d'élevage canin et/ou félin, soit celui de pensionneur ou d'employé d'une pension canine et/ou féline, soit celui de responsable ou d'employé de refuge canin et/ou félin, soit celui de responsable ou d'employé de fourrière canine et/ou féline.

1.1 Contexte socio-économique du secteur professionnel

Ce référentiel concerne le secteur canin et félin et les emplois en élevages, pensions et refuges. Les données statistiques citées proviennent du fichier national d'identification des carnivores domestiques³. Les entretiens enregistrés, la consultation des études et travaux des associations responsables de la délivrance de pedigree (LOF et LOOF), les échanges avec la Société Centrale Canine⁴, le syndicat national des professions du chien et du chat⁵ la fédération du Livre Officiel des Origines Félines⁶ ont contribué à la connaissance des élevages, pensions et refuges et de leur emplois.

³ I-cad : collecte et gestion de données fiabilisées pour le suivi des politiques publiques de la filière « animaux domestiques »

⁴ SCC - Société Centrale Canine recense dans le Livre des Origines Français (LOF) les origines de chiens de race

⁵ SNPCC – Syndicat National des Professions du Chien et du Chat et la Chambre Nationale des Prestataires Animaliers

⁶ LOOF - Le Livre Officiel des Origines Félines constitue un registre généalogique des chats de race nés en France

1.1.1 L'environnement politique, social et réglementaire du secteur de l'animal de compagnie ou d'utilité dans les domaines canin et félin

- **Un engouement de plus en plus marqué pour les chiens et chats en qualité d'animal de compagnie**

L'engouement pour les animaux de compagnie est une particularité fortement marquée en Europe et particulièrement en France où la moitié des foyers français⁷ détiennent un chien ou un chat. En 2020, 20 % des foyers possèdent donc un chien (33% des Français selon une étude 2022 du CSA/SCC)⁸ et 31% un chat, soit 7,5 millions de chiens et 15 millions de chats (13,5 millions en 2016). Les amateurs d'animaux domestiques en multiplient souvent le nombre par passion⁹. Selon les statistiques 2017 de la Fédération Européenne de l'Industrie des Aliments pour animaux Familiers (FEDIAF)¹⁰, la France présente la particularité d'entretenir environ un chat pour 4,9 habitants, contre un pour 6 habitants en Allemagne. Les Pays-Bas, la Grande Bretagne, l'Italie viennent ensuite et l'Espagne avec un chat pour 15 habitants.

Si les Français sont cynophiles, il convient de constater une évolution des populations canines ces dernières décennies : le nombre global des effectifs de chiens a certes connu une baisse lente et régulière sur le territoire national depuis le début des années 2000, toutefois, les statistiques de la Société Centrale Canine démontrent qu'entre 2011 et 2021 la population canine inscrite au Livre des Origines françaises a connu une augmentation de 36,25%. Cette tendance est confirmée par le fait que, sous l'effet probable du confinement du printemps 2020 lié à la covid, le taux de possession de chiots s'est relevé en passant de 1,0% en 2018 à 1,5% en 2020¹⁰. Les professionnels de l'élevage ont vu augmenter fortement la demande de chiots de race. Il faut néanmoins souligner que les modes de vie urbains peuvent affecter l'investissement des Français dans l'achat d'un chien, contrairement aux amateurs de félins. Ainsi s'agissant des chiens, le frein porte surtout sur les conditions de vie minimales à leur offrir (sorties quotidiennes, garde lors des absences...). Les détenteurs de chiens disposent plus souvent d'un jardin et vivent plutôt dans des villes de taille moyenne, contrairement à la population des détenteurs de chats-majoritairement jeune et urbaine (sa moyenne d'âge est de 35 ans¹¹).

Le désir d'un animal de compagnie s'enracine dans un fort attachement à l'animal pour lui-même mais aussi parce qu'il est une source de bien-être¹², d'aide au développement des enfants. Différentes études telles que l'étude « *Les Français et le chien* » menée en décembre 2021 et restituée en avril 2022 par l'Institut de sondage CSA pour la Société centrale canine nous apprennent que le chien accède à une place privilégiée au sein des foyers français car 87%

⁷ Enquête conduite par Kantar tous les deux ans sur la possession et la population d'animaux familiers en France, en lien avec leur alimentation pour la Fédération des Aliments préparés pour Chien, Chats, Oiseaux et autres Animaux Familiers (FACCO) – Rapport annuel 2022 (<https://www.facco.fr/chiffres-cles/les-chiffres-de-la-population-animale/>)

⁸ <https://csa.eu/news/le-chien-un-animal-de-bonne-compagnie-au-coeur-de-la-vie-des-francais/> - Etude « les Français et le chien » avril 2022 de l'Institut de sondage CSA avec la Société Centrale Canine.

⁹ Source, Étude Parc des Animaux Familiers **octobre** 2020 Kantar/Facco

¹⁰ <https://www.chien.com/le-chien-50/les-10-pays-d-europe-qui-comptent-le-plus-de-chiens-18491-4.php>

¹¹ enquête Facco - <https://www.facco.fr/chiffres-cles/les-chiffres-de-la-population-animale/>

¹² Enquête Ipsos 2020 – santé de l'animal : <https://www.ipsos.com/fr-fr/sante-de-lanimal-de-compagnie-priorite-ndeg1-pour-les-francais>

des Français lui attribuent le titre de « meilleur ami de l'Homme » et 85% le considèrent comme un membre à part entière de la famille.

Par ailleurs, les Français sont favorables à une meilleure acceptation des chiens dans la société notamment dans les EHPAD et maisons de retraite. Une autre pratique « hors foyer » qui se développe depuis le confinement est la demande de la présence du chien sur le lieu de travail : 39% des Français sont en attente que les chiens y soient davantage acceptés. Actuellement seuls 7% des employeurs autorisent cette présence sur le lieu de travail mais cette proportion monte à 19% lorsqu'il s'agit de chiens de petit gabarit. De plus en plus de Français sont aussi en attente que leur chien soit accepté sur leur lieu de vacances.

Une disparité existe dans la répartition des populations canines sur le territoire national. Les données communiquées par le Fichier national I-CAD (fichier tenu par la Société Ingenium Animalis chargée par le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire de l'identification des carnivores domestiques) renseignent à ce sujet. Les races de chiens (animaux déclarés « inscrits au Livre des origines Français ») qui ont été les plus identifiées en France en 2020 sont le berger australien, le golden retriever, le chien de berger belge, le staffordshire bull terrier, le berger allemand. Quant aux apparences raciales canines les plus identifiées en 2020, il s'agit des apparences suivantes : border collie, chihuahua, retriever du Labrador, terrier jack russell, chien de berger belge.

A noter que même si l'activité d'élevage canin ou félin est très souvent effectuée à petite échelle, elle est aussi encadrée du point de vue législatif avec un statut clairement défini par la loi du 6 janvier 1999 modifiée par l'ordonnance du 7 octobre 2015 relative au commerce et à la protection des animaux de compagnie et son décret d'application du 7 juin 2016. Ainsi, on entend par élevage de chiens et de chats, l'activité consistant à détenir au moins une femelle reproductrice dont au moins un chiot ou un chaton est cédé à titre onéreux. On entend par éleveur professionnel, les personnes qui exercent l'activité d'élevage à titre d'activité principale ou éventuellement en complément d'une activité d'élevage telle que celle de pensionneur canin et/ou félin.

Enfin, les propriétaires de chien partent majoritairement en vacances¹³ avec leur animal sauf dans le cas d'un voyage à l'étranger tandis que les propriétaires de chats ne se déplacent jamais avec leur chat pour moitié d'entre eux. Le développement des pensions est en lien avec l'évolution du mode de vie des maîtres et des attentes sociétales en matière de bien-être animal. Les pensionneurs ont fait évoluer leur offre de service vers des hébergements confortables, rassurants pour les maîtres avec des activités dans l'esprit villages-vacances pour les chiens et chats. Ils utilisent en cela leur connaissance du comportement des animaux en groupe et en semi-liberté et savent communiquer ce bien-être sur les réseaux sociaux. L'enjeu consiste à fidéliser une clientèle ainsi rassurée et satisfaite d'un ensemble de services à la carte.

Le chat quant à lui dispute depuis la fin des années 2010 au chien la place d'animal préféré des Français (tandis que le chien est qualifié de « meilleur ami

¹³ Enquête Ipsos 2020 – santé de l'animal : <https://www.ipsos.com/fr-fr/sante-de-lanimal-de-com-pagnie-priorite-ndeg1-pour-les-francais>

de l'homme »). En l'absence d'institut technique du chat, I-Cad au travers de l'augmentation croissante du nombre de félins identifiés, et les enquêtes réalisées tous les deux ans pour le compte de la Fédération des Fabricants d'aliments pour chiens, chats, oiseaux et autres animaux familiers permettent de confirmer une augmentation continue du nombre de félins vivants dans les foyers français. Comme le chien, le chat est perçu comme un membre à part entière de la famille ou encore comme « une seconde chance¹⁴ » car il est souvent présenté comme insufflant de la joie au sein du foyer après le départ des enfants. Le chat est également souvent décrit comme un compagnon de tous les instants lorsque ses propriétaires sont à leur domicile.

À noter enfin que le succès des chats de race va en grandissant tandis que celui pour les chiens se maintient.¹⁵

- **Une attente sociétale forte en matière de services dans le secteur canin-félin**
Les attentes sociétales et demandes de prestations de service autour du chien et du chat n'ont fait que croître ces dernières années, elles vont des activités d'élevage (école du chiot, préparation de l'animal à l'adoption, chiens d'utilité et chiens ou chats d'agrément etc...), de pension, de refuge, de capture au service des fourrières, de toilettage multi-services (du service du toiletteur à la proposition de self-service telles que les stations de dog-washing ou établissements de toilettage mettant à la disposition des propriétaires des cabines où ils trouvent le matériel nécessaire pour laver, brosser leur animal de compagnie), de promenades, de balnéothérapie à l'éducation canine etc. Les débouchés en matière d'emplois sont donc variés, on remarque ainsi une tendance marquée de professionnels des secteurs canins-félins cumulant plusieurs diplômes autour du chien et du chat afin de vivre de leur passion.

- **Des évolutions juridiques importantes concernant le bien-être animal**
La conjonction des attentes en matière de bien-être animal et celles de la protection de l'environnement a induit l'émergence d'une réglementation multiple et de plus en plus précise.

La loi du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature fonde la politique de la protection animale – l'animal est un être sensible. L'article 9 de la loi est ainsi rédigé : « Tout animal étant un être sensible doit être placé par son propriétaire dans des conditions compatibles avec les impératifs biologiques de son espèce ». En 1999, le code civil est modifié une première fois. Les animaux sont toujours considérés comme des biens mais ne sont plus assimilés à des choses. En 2015, la notion d'êtres doués de sensibilité intègre le code civil. Ce concept était déjà inscrit dans le code rural depuis la loi de 1976 mais son intégration dans le code civil élargit sa portée symbolique. Les animaux sont aux termes de l'article 515-14 du code civil, « des êtres vivants doués de sensibilité » non dotés de la personnalité juridique. En 2015, l'animal reste un « objet de droit », un objet que l'on peut posséder ou utiliser. Mais sa sensibilité le place au-dessus des objets non vivants. Il s'agit alors d'une première marche vers une reconnaissance des animaux « *comme des sujets de droit* ». Cette définition permet alors un rapprochement avec la reconnaissance d'une « *sentience* » animale, terme anglais utilisé par les éthologues pour désigner un être conscient capable de percevoir et ressentir des émotions. Le 29 mars 2019, des universitaires juristes proclament la déclaration sur la personnalité juridique de l'animal dite « déclaration de Toulon ». Elle

¹⁴ Film documentaire « Comme chien et chat » réalisé par Delphine BALOUL- 2017- 1h32

<https://www.france.tv/documentaires/societe/314963-comme-chien-et-chat.html>

¹⁵ Source I-cad 2022 – Extraction produite pour le bac pro CGESCF rénové

pose que juridiquement « *les animaux doivent être considérés de manière universelle comme des personnes et non des choses* ».

Sous délégation du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire, la société Ingenium Animalis a pour mission la gestion du Fichier National d'Identification des Carnivores Domestiques en France. Créée en 2012, la société Ingenium Animalis est co-dirigée par la Société Centrale Canine (SCC) et le Syndicat National des Vétérinaires d'Exercice Libéral (SNVEL). Suite au rapport du Député et Docteur Vétérinaire Loïc Dombrevail¹⁶, la loi du 30 novembre 2021 intensifie la lutte contre la maltraitance animale et améliore les conditions de détention. L'obligation légale d'authentification des carnivores domestiques selon l'article L.212-10 du code rural et de la pêche maritime est le premier acte d'une possession responsable, enjeu de bien-être animal, l'identification des animaux de compagnie les protège aussi en augmentant les chances de retrouver leur détenteur s'ils sont perdus ou volés. Enfin, le décret n°2022-1012 du 18 juillet 2022 et le décret d'application du 24 octobre 2022 posent les modalités d'attestation et de contrat d'accueil applicables aux futurs détenteurs puis celles de l'amende prévue pour le fait de ne pas s'assurer de la signature par l'acquéreur du certificat d'engagement et de connaissance.

Par ailleurs, depuis le 1^{er} janvier 2016 les règles du commerce de chiens et de chats se sont renforcées pour garantir leur santé, leur bien-être et assurer une traçabilité dans la filière. Ainsi, si initialement, seuls les éleveurs et les établissements de vente (animaleries) étaient autorisés à vendre des chats et des chiens, à compter du 1^{er} janvier 2024, les animaleries n'auront plus le droit de vendre des chiens et des chats pour des raisons éthiques et sanitaires. Le commerce des chiens et des chats sera exclusivement réservé aux éleveurs professionnels disposant d'une formation et aux refuges acceptant les dons. Les transactions sur Internet, qui représentent 80% des ventes aujourd'hui restent autorisées mais vont faire l'objet d'un encadrement plus contraignant.

L'article L214-6-1 du Code Rural et de la Pêche Maritime rend obligatoire un niveau minimum de connaissances pour exercer des activités liées aux animaux d'espèces domestiques. Ainsi toute personne prétendant travailler au contact de chiens ou de chats doit être a minima titulaire de l'ACACED (Attestation de connaissances pour les Animaux de Compagnie d'Espèces Domestiques). L'arrêté du 14 janvier 2022 relatif à l'action de formation et à l'actualisation des connaissances nécessaires aux personnes exerçant des activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques et à l'habilitation des organismes de formation est l'arrêté qui présente dans son annexe I les champs de connaissances minimales attendues et qui rappelle dans son annexe II les diplômes, titres et certificats enregistrés au répertoire national des certifications professionnelles délivrées à compter du 1^{er} janvier 2007 répondant à la condition d'exercice d'une activité inscrite aux I des articles L.214-6-4 et L.214-6-2 et à l'article L.214-6-3 du code rural et de la pêche maritime.

La liste des organismes de formation habilités à former à l'attestation de connaissance des animaux de compagnie d'espèces domestiques « ACACED »

¹⁶ Rapport du Député et Docteur Vétérinaire Loïc Dombrevail - <https://www.i-cad.fr/articles/rapport-dombrevail>

¹⁷a été mise à jour en 2022, obligation de formation en application des articles L214-6-1 à 3 du code rural et de la pêche maritime.

S'agissant de l'environnement, les activités d'élevage, vente, transit, garde, détention de chiens, de refuge et fourrière, etc... sont soumises selon leur volume à des régimes de déclaration, d'enregistrement ou d'autorisation¹⁸.

1.1.2 Types d'entreprises et/ou d'établissements concernés

Le périmètre de l'emploi est circonscrit aux élevages, hébergements (pensions, refuges, fourrières etc...) d'une part pour respecter le périmètre des diplômes du même secteur et d'autre part pour identifier les compétences d'un métier dont on doit pouvoir vivre.

▪ Définition de l'activité d'élevage de chiens ou de chats

L'arrêté du 3 avril 2014 modifié par l'arrêté du 7 juillet 2016 définit ce qu'est un élevage canin-félin. Le périmètre de ce référentiel d'activités circonscrit l'activité d'élevage canin-félin aux élevages professionnels, c'est-à-dire aux entreprises vivant de l'activité d'élevage et qui ont nécessité d'avoir en leur sein des professionnels diplômés et compétents.

La loi n° 2003-628 du 8 juillet 2003 autorisant la ratification de la convention européenne pour la protection des animaux de compagnie et son décret d'application n°2004-416 du 11 mai 2004 portant publication de cette convention au JORF dispose : « *on entend par élevage et garde des animaux de compagnie à titre commercial l'élevage et la garde pratiqués principalement à des fins lucratives et en quantités substantielles* ». Le caractère commercial d'une activité est caractérisée par l'existence d'un numéro de SIREN/SIRET. Un éleveur ne peut commercialiser que les produits issus de son propre élevage. Par produit, il faut entendre chiots et chatons composant la « production » des reproductrices. Il peut en plus de sa production de chiots et chatons proposer à la vente d'autres produits non vivants tels que des accessoires.

L'instruction technique DGAL/SDSPA/2016-685 du 29 août 2016 complète de manière détaillée en quoi consiste l'activité d'éleveur (quant à la nécessité de préciser l'origine des chiots/chatons commercialisés, à la santé des animaux commercialisés, aux méthodes de reproduction employée, au nombre de femelles reproductrices et femelles gestantes, à l'éducation des chiots et chatons dans leurs premiers mois, au devenir des reproducteurs et reproductrices).

L'activité d'élevage est variée, elle revêt des réalités diverses : de nombreux éleveurs se spécialisent dans l'élevage de chiens ou chats d'agrément destinés à devenir des animaux de compagnie des foyers, mais d'autres se tournent vers la production de chiens d'utilité. L'expression de « *chien d'utilité* » est parfois utilisée comme synonyme de « chien de travail. Le dictionnaire encyclopédique

¹⁷ Arrêté du 17 janvier 2020

¹⁸ <https://aida.ineris.fr/reglementation/2120-elevage-vente-transit-garde-detention-refuge-fourriere-etc-chiens>

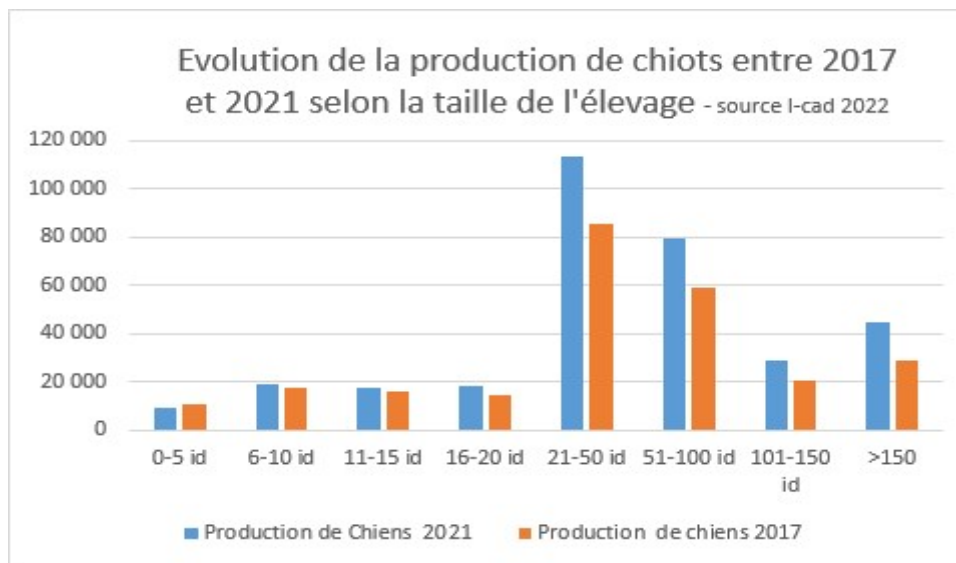
des termes canins du Professeur Raymond Triquet définit ces deux termes. Un chien de travail est un chien dont on exige une activité nécessitant un travail soutenu. Le professeur Triquet mentionne « *c'est dans les chiens de berger que se trouve l'utilité par excellence* ». Selon la Fédération Cynologique Internationale, les chiens d'utilité sont des chiens de travail compétents. Ces chiens d'utilité doivent généralement passer un examen de travail afin de pouvoir officiellement entrer en service : par exemple pour les chiens de sauvetage, les chiens d'avalanche, les chiens –guides d'aveugles, les chiens policiers, les chiens destinés à travailler dans les services de douanes.

Parmi les évolutions en cours quant au chien d'utilité, il faut aussi mentionner le chien « médiateur » utilisé aujourd'hui dans les maisons de retraite, EHPAD, écoles ou encore par exemple le chien d'assistance-judiciaire utilisé dans les tribunaux judiciaires et qui nécessitent une éducation très spécifique.

On entend par « chien de travail » des chiens qui accomplissent certaines tâches pour leurs maîtres. Il s'agit ainsi par exemple des chiens de troupeau (par exemple : border-collie pour les ovins) ou les chiens de protection tels que les patous qui servent à protéger le bétail, ils s'assurent de la cohésion du troupeau contre ses agresseurs naturels potentiels. Les chiots patous naissent par exemple impérativement dans une bergerie au contact du troupeau. Les éleveurs parlent de « chiens de conduite », il s'agit pour les éleveurs d'un partenaire de travail qui leur apporte de l'efficacité (en leur permettant d'être autonomes et de gagner du temps), de la sécurité (en rendant leurs animaux plus dociles) et du confort (en réduisant leurs efforts physiques et leur stress qui peut être généré lors des manipulations de leurs animaux). Pour aider les éleveurs, l'Institut de l'Élevage anime depuis 1983, le réseau national de référence sur les chiens de conduite.

Les chiens de travail peuvent être également des chiens de chasse, des chiens de garde.

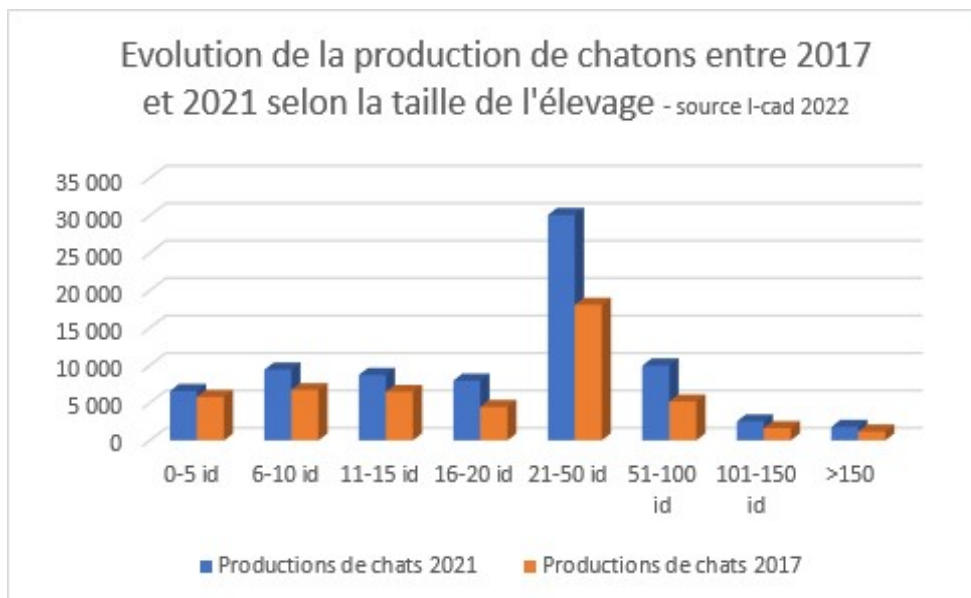
- **Profil et typologie de l'activité des élevages canins et félins :**
- **Concernant les chiens :**



Les élevages canins sont en 2021, au nombre de 9 948 et de 4 026 pour les félins¹⁹. La tendance est à l'augmentation du nombre des élevages, notamment dans la catégorie d'éleveurs ayant déclaré auprès de l'I-cad un nombre d'identifications compris entre 21 et 50 chiots (2 274 éleveurs), la catégorie ayant produit entre 51 et 100 chiots (792 éleveurs) ainsi que celle des plus de 150 chiots (223 éleveurs).

Concernant la rentabilité d'un élevage canin on se référera avec utilité au guide de la diversification d'une exploitation agricole en élevage canin.

- **Concernant les chats :**



Il en va de même pour les élevages de chats avec 602 élevages sur 4026 ayant atteint une certaine professionnalisation en produisant de 21 à 50 chatons par an. Une centaine d'éleveurs produit de 51 à 100 animaux puis, le nombre de gros élevages (production de plus de 100 chatons par an) devient très marginal.

¹⁹ Source I-cad 2022 – Extraction produite pour le bac pro CGESCF rénové

La particularité des élevages de chats tient à ce que les très petits élevages sont encore très nombreux (1 318 produisent moins de 5 chatons par an). Les élevages de la tranche des 0-5 à 20 identifications de chatons par an produisent à peu près autant d'animaux que les précédents mais ne sont pas économiquement rentables.

On observe une tendance à l'augmentation du nombre de chatons produits quelle que soit la taille de l'élevage, néanmoins la professionnalisation est plus marquée chez les éleveurs produisant 21 chatons et plus.

L'élevage de chats progresse vite mais seuls 2.5% des 15 millions de chats en 2020 sont issus d'élevages²⁰ et toujours inscrits au LOOF.

Toutes les catégories d'élevages de chats sont en augmentation sur 5 ans, à minima de + de 22% pour les tous petits élevages avec moins de 5 chatons identifiés et avec un pic à 48% pour les 51/100 identifications²¹.

La professionnalisation des éleveurs canins et félines se poursuit, les établissements d'enseignement agricoles, les Chambres d'Agricultures et Syndicats professionnels accompagnent ce mouvement.

-Concernant la rentabilité d'un élevage félin on s'adressera à la Fédération pour la gestion du Livre Officiel des Origines Félines.

L'année d'un éleveur canin ou félin s'organise autour d'un calendrier de travail présentant des pics d'activités intenses notamment durant la période des mises bas et des soins à apporter aux nouveau-nés puis chiots ou chatons. Il est courant que dans ces périodes de l'année le temps de travail de l'éleveur double car il faut alors redoubler de vigilance et s'investir de jour comme de nuit, week-end comme jours de semaine.

Les éleveurs se professionnalisent fortement notamment dans l'élevage de chats et la tendance est à la multiplication des plus grosses unités. En effet, les risques sanitaires et donc de mortalités des félines sont, selon les professionnels, plus difficiles à maîtriser que dans le secteur canin. En raison du fait que les portées de chatons sont extrêmement sensibles aux maladies, la professionnalisation des éleveurs doit être accompagnée tant sur l'hygiène, que sur les installations et la sélection. La lutte contre le développement des hypotypes en fait partie (de même dans les élevages de chiens).

La prise en pension d'animaux issus ou non de l'élevage peut permettre d'équilibrer le modèle économique et marquer la transition vers une entreprise viable. L'élevage est une activité professionnelle dont la rentabilité peut être fragilisée par des facteurs de risques (maladies et mortalité, portées réduites, etc...) auxquels les éleveurs professionnels sont formés afin de les limiter le plus possible. Toutefois il peut arriver que les éleveurs ou pensionneurs (les périodes creuses en chenil) compensent en se diversifiant.

La vente d'aliments et d'accessoires, la capture d'animaux errants sont d'autres sources économiques permettant de financer des emplois.

Les activités nécessaires aux soins des animaux, à la bonne marche de l'entreprise tels que le toilettage d'entretien, leur transport font partie de l'emploi.

²⁰ Thèse 2021 Docteur vétérinaire Manon PIEL p19 (source FACCO 2016).

²¹ Source I-cad 2022 – Extraction produite pour le bac pro CGESCF rénové

Comme tout éleveur approchant de l'âge lui permettant de faire valoir ses droits à la retraite, l'éleveur/l'hébergeur canin-félin doit savoir préparer la transmission de son entreprise. S'il n'y a pas de repreneur intra-familial, il peut se retourner vers un ou plusieurs de ses salariés qui souhaiteraient reprendre l'entreprise ou se tourner vers son réseau professionnel. Par ailleurs, au-delà des seuls aspects économiques, une des préoccupations majeures du chef d'entreprise lors de la cession de son entreprise est la recherche de garanties de compétences mais aussi de bien-être des reproducteurs cédés en raison d'un attachement marqué de l'éleveur à son cheptel (cette dernière situation est propre aux éleveurs).

Les statistiques du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire indiquent que le taux net d'emploi à 33 mois des diplômés du bac professionnel Conduite et Gestion de l'Entreprise du secteur Canin et Félin s'élève à 85% (2018). Selon l'enquête 2022 sur l'insertion scolaire et professionnelle à court terme des sortants de l'enseignement technique agricole en 2021, 60% des diplômés de la spécialité conduite et gestion d'une entreprise du secteur canin-félin étaient en emploi au 1er février 2022. Sur les 95 diplômés ayant répondu à l'enquête 3 ans après leur bac, 33% travaillent en contact direct avec les chiens ou les chats. Dans le verbatim de l'enquête à 7 mois, les jeunes disent très régulièrement avoir commencé leur élevage amateur dans la perspective d'une installation ultérieure, quand ils seront prêts ...

▪ **Définition de l'activité de pension ou de garde de chiens ou chats :**

Cette activité consiste à héberger ou entretenir des chiens ou chats appartenant à des particuliers.

Concernant l'activité de pension qui constitue le seul mode de garde²² qui fasse l'objet de contrôle par les services d'inspection auprès desquels l'activité doit obligatoirement être déclarée, cette activité consiste à héberger l'animal des propriétaires dans des locaux spécifiquement conçus à cet effet. Des règles précises visant à assurer la santé et le bien-être des animaux accueillis s'appliquent, notamment s'agissant de l'espace auquel a droit chaque animal, de ses mouvements ou encore de ses contacts sociaux. Ces règles sont détaillées dans l'arrêté du 7 juillet 2016 modifiant l'arrêté du 3 avril 2014 fixant les règles sanitaires et de protection animale auxquelles doivent satisfaire les activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques relevant des articles L.214-6-1, L.214-6-2 et L.214-6-3 du Code rural et de la pêche maritime. En mettant son animal en pension, le propriétaire est assuré que la personne à qui il/elle le confie dispose des qualifications requises pour prendre soin de celui-ci ainsi que de l'existence d'un règlement sanitaire au sein de l'établissement.

Les responsables de pension ont l'obligation de rédiger un règlement sanitaire avec un vétérinaire sanitaire. Ce règlement sanitaire doit identifier les risques qui peuvent se présenter et indiquer les mesures préventives et la conduite à

²² Se reporter à l'article « *Comment faire garder son animal de compagnie ?* » - <https://agriculture.gouv.fr/comment-faire-garder-son-animal-de-compagnie>

tenir pour s'assurer de la maîtrise de ceux-ci. Les mesures préventives consistent souvent à exiger un certain nombre de vaccinations avant l'accueil des animaux. La désignation des vaccinations exigées relève de la seule responsabilité du responsable de la pension.

▪ **Définition de l'activité de gestion de refuge :**

Il s'agit de l'activité d'un établissement à but non lucratif géré pour une fondation ou une association de protection des animaux désignée à cet effet par le préfet (article L.214-6 du CRPM) et consistant à accueillir dans un établissement (et dans des locaux spécifiques) et prendre en charge des animaux soit en provenance d'une fourrière, soit abandonnés par leur propriétaire, soit confiés ou cédés par l'autorité administrative ou judiciaire.

L'activité d'hébergement en refuge n'a fait que croître ces dernières années, en effet si en France entre 750 000 et 1 million d'animaux sont adoptés chaque année, la France détient aussi le triste record du nombre d'abandons, ce chiffre étant estimé à 100 000 animaux dont 60 000 à l'approche de l'été. Malgré l'obligation d'identification, tous les animaux de compagnie ne sont pas identifiés, plus particulièrement les chats. Ce chiffre est sous-évalué par rapport à la réalité car il ne tient pas compte des animaux entrés en fourrière. Problèmes financiers, déménagements, départ en vacances... Différents événements de la vie motivent les abandons d'animaux de compagnie.

L'arrêté du 7 juillet 2016 modifiant l'arrêté du 3 avril 2014 fixant les règles sanitaires et de protection animale auxquelles doivent satisfaire les activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques relevant du IV L.214-6 du code rural et de la pêche maritime exposent les règles auxquelles sont assujettis les refuges, élevages et pensions. Les activités mentionnées aux articles L.214-6-1, L.214-6-2 et L.214-6-3 du code rural et de la pêche maritime doivent s'exercer dans des locaux dont l'aménagement et le fonctionnement sont conformes aux prescriptions de l'arrêté susmentionné et de ses annexes I et II.

Parmi les nombreux refuges canins et félins existent les refuges de la Société Protectrice des Animaux (SPA). Par exemple, pour la SPA, un refuge est un lieu de prise en charge des animaux et une passerelle vers une nouvelle vie. Chiens, chats et nouveaux animaux de compagnie y sont recueillis à la suite d'un abandon, retrait pour maltraitance ou lorsque leurs propriétaires ne sont pas venus les récupérer à la fourrière. Tous sont gérés par une équipe salariée aidée de bénévoles pour l'accueil du public, le conseil aux adoptants, la gestion administrative, l'entretien, l'éducation canine et féline, l'organisation d'évènements.

Les refuges travaillent très souvent en relation avec les fourrières.

- **Définition de l'activité fourrière**

Une fourrière²³ est une structure « communale (ou intercommunale) apte à l'accueil et à la garde de chiens et chats trouvés errants ou en état de divagation jusqu'au terme des délais fixés aux articles L.211-25 et L.211-26 » (article L.211-24 du CRPM) ». La fourrière est donc un service public relevant des collectivités territoriales, contrairement au refuge dont la définition a été donnée plus haut.

La fourrière assure la prise en charge, la garde et l'entretien des animaux errants ou saisis. Elle procède à la recherche des propriétaires des animaux trouvés, et à leur restitution quand ils sont réclamés. Les animaux considérés comme en état de divagation peuvent donc être capturés (article L.211-22 du CRPM) et conduits à la fourrière.

Les fourrières ne peuvent en aucun cas mettre des animaux à l'adoption mais doivent passer par un refuge géré par une association de protection animale.

1.1.3 Facteurs d'évolution de la relation Homme-animal

- **Des évolutions notoires concernant le bien-être animal en lien avec l'attente sociétale**

Le respect du bien-être animal est une attente forte de la société et bénéficie au secteur du chien et du chat sur de nombreux points tant sur les soins qui leurs sont dus que sur le plan économique ou sur celui de leur éducation. En effet, les conditions matérielles de l'élevage, de vie dans les familles ont évolué vers une meilleure prise en compte des besoins de l'animal. Les élevages et notamment les pensions ont aménagé leurs locaux pour répondre aux préférences des animaux et des clients potentiels ou maîtres. Les soins, les sorties individuelles ou collectives en boxes ouverts sur l'extérieur, en longe ou liberté, etc... sont revus grâce à la professionnalisation des acteurs sous l'angle du bien-être animal. Sur le plan économique, l'ensemble du secteur lié à l'animal de compagnie a bénéficié de l'attention portée au bien-être des animaux : l'alimentation en premier lieu mais aussi les accessoires (couchages, jouets, jeux, manteaux, longes pour la course à pied ou la promenade...). Les technologies numériques ont permis l'essor de multiples modalités d'aides à la surveillance du bien-être de l'animal / membre de la famille qu'il s'agisse du collier émetteur de signaux pour le localiser ou du secteur prometteur de la domotique profitant aux professionnels comme aux particuliers. Enfin, le bien-être animal, les conditions de vie urbaines ont suscité un intérêt puissant pour l'éducation des chiens avec un foisonnement de sites internet, de cours d'éducation canine et de promenades individuelles ou collectives. Il incombe aux éleveurs de savoir se démarquer de certains sites marchands pour démontrer leur professionnalisme et la qualité des conseils qu'ils peuvent prodiguer aux propriétaires de chiens et de chats. Les réseaux sociaux ne sont pas en reste concernant les félins.

²³ Sur la question des fourrières on se référera au site suivant :

https://agriculture.gouv.fr/sites/default/files/documents/pdf/Fourriere_animale_guide_cle8629f9.pdf

Par ailleurs, les propriétaires de chien ou de chats investissent dans de nombreux produits et accessoires qu'ils pensent nécessaires pour accroître le bien-être et le confort de leur animal : jouets, coussins ...

▪ Des évolutions réglementaires

Comme il a été exposé précédemment à partir du 1er Janvier 2024 les animaleries ne pourront plus commercialiser de chiens et de chats.

La vente d'animaux sur les sites spécialisés ou non est extrêmement réglementée. Depuis le 1er juillet 2023²⁴, le site annonceur doit vérifier les informations obligatoires, l'identité du propriétaire de l'animal, l'enregistrement de l'animal auprès de l'Icad. Toute remise d'un animal familier doit être précédée de 7 jours de réflexion, d'un certificat d'engagement et de connaissance avec engagement expresse à respecter les besoins de l'animal.

Les références règlementaires suivantes sont à connaître et à mettre en œuvre par les professionnels de l'élevage et de l'hébergement canin-félin, il est recommandé de toujours veiller à l'évolution des textes au fil du temps et à interroger l'Administration si nécessaire :

-Convention européenne pour la protection des animaux de compagnie du 13 novembre 1987, signée et ratifiée par la France en 2003 (<https://rm.coe.int/168007a684>) publiée par le décret n° 2004-416 du 11 mai 2004 portant publication de la convention européenne pour la protection des animaux de compagnie, faite à Strasbourg le 13 novembre 1987 et signée par la France le 18 décembre 1996:

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000000247819>. Réserve sur la caudectomie : reste autorisée pour toutes les races de chiens (note de service du 26 janvier 2005)

-Loi n° 99-5 du 6 janvier 1999 relative aux animaux dangereux et errants et à la protection des animaux : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000000558336>

-Arrêté du 25 octobre 1982 relatif à l'élevage, à la garde et à la détention des animaux : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000864910> (Chapitre II de l'annexe I : Animaux de compagnie et assimilés ; Annexe II : Concours, expositions et lieux de vente d'animaux → éléments assez généraux mais indispensables, toutes espèces)

-Arrêté du 3 avril 2014 fixant les règles sanitaires et de protection animale auxquelles doivent satisfaire les activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques relevant des articles L. 214-6-1, L. 214-6-2 et L. 214-6-3 du code rural et de la pêche maritime : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000028856756> et ses annexes : <https://galatee.agriculture.rie.gouv.fr/documents/gal/g13116B.pdf> ; ainsi que l'instruction technique DGAL/SDSPA/2016-685 du 29-08-2016 précisant l'application de cet arrêté : <https://info.agriculture.gouv.fr/gedei/site/bo-agri/instruction-2016-685>

-Ordonnance n° 2015-1243 du 7 octobre 2015 relative au commerce et à la protection des animaux de compagnie : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000031279297>

²⁴ On se référera à l'arrêté du 28 juin 2023 relatif aux messages de sensibilisation et d'information devant figurer dans les rubriques spécifiques aux offres de cession en ligne des animaux.

-Loi n° 2021-1539 du 30 novembre 2021 visant à lutter contre la maltraitance animale et conforter le lien entre les animaux et les hommes :
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000044387560>

Et ses décrets d'application :

-Décret n° 2022-1012 du 18 juillet 2022 relatif à la protection des animaux de compagnie et des équidés contre la maltraitance animale :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046056772> ;

Décret n° 2022-1179 du 24 août 2022 relatif à la formation des gestionnaires de fourrière relative en matière de bien-être des chiens et des chats :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046216822>

Et ses décrets d'application :

-Décret n° 2022-1012 du 18 juillet 2022 relatif à la protection des animaux de compagnie et des équidés contre la maltraitance animale :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046056772> ;

Décret n° 2022-1179 du 24 août 2022 relatif à la formation des gestionnaires de fourrière relative en matière de bien-être des chiens et des chats :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046216822>

- Décret n° 2022-1354 du 24 octobre 2022 relatif à la protection des animaux de compagnie (sanctions) : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046488798> ;

- Décret n° 2023-628 du 18 juillet 2023 relatif à la traçabilité et au suivi statistique et administratif des animaux dont l'identification est obligatoire (celui sur lequel plusieurs structures ont transmis leur mécontentement car ils disent ne pas avoir été mis au courant) :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000047862642>.

Sur le premier décret mentionné, des instructions techniques et des arrêtés ont été publiés :

-Instruction technique DGAL/SDSBEA/2022-835 du 14-11-2022 relative au certificat d'engagement et de connaissance délivré avant acquisition d'un animal de compagnie :

<https://info.agriculture.gouv.fr/gedei/site/bo-agri/instruction-2022-835> ;

-Arrêté du 28 juin 2023 relatif aux messages de sensibilisation et d'information devant figurer dans les rubriques spécifiques aux offres de cession en ligne d'animaux de compagnie :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000047781724>

Code rural et de la pêche maritime :

- Sur la protection des animaux (dispositions générales) : article L. 214-1 à L. 214-5 du code rural et de la pêche maritime ;
- Sur la protection des animaux de compagnie : article L. 214-6 à L. 214-8-2 et articles R. 214-19-1 à R. 214-34 du code rural et de la pêche maritime ;
- Sur les animaux dangereux et errants (prérogatives du maire) : articles L. 211-11 à L. 211-28 et articles D. 211-3-1 à D. 211-12-2 du code rural et de la pêche maritime ;
- Obligation d'identification des carnivores domestiques : articles L. 212-10 et D. 212-63 à D. 212-71 du code rural et de la pêche maritime.

Intranet : <https://intranet.national.agriculture.rie.gouv.fr/carnivores-domestiques-r5578.html>

Article MASA sur OCAD (Observatoire de la protection des carnivores domestiques) :

<https://agriculture.gouv.fr/observatoire-de-la-protection-des-carnivores-domestiques-ocad>

Autres informations : <https://agriculture.gouv.fr/la-lutte-contre-labandon-des-animaux-de-compagnie>

1.1.4 Prise en considération des transitions

- **Vers une transition alimentaire des animaux de compagnie du foyer**

- La préoccupation d'une alimentation durable transposée aussi aux animaux peuplant la vie du foyer engendre le besoin d'être conseillé et accompagné, ce qui peut expliquer que le futur acquéreur d'un chien ou d'un chat se tourne vers un professionnel compétent. En effet, les éleveurs et/ou pensionneurs doivent répondre aux diverses suspicions des consommateurs sur la composition, l'origine et l'impact environnemental de la production de croquettes. Une tendance s'esquisse concernant l'augmentation de l'alimentation personnalisée : nourriture bio préparée par le propriétaire, alimentation adaptée à la santé de l'animal (sans gluten, sans sucre caché ou surplus de sel).

- **Vers la mise en œuvre du concept « une seule santé²⁵ »**

Le concept « One Health » est mondial et s'intéresse aux liens étroits entre la santé humaine, la santé animale et celle des écosystèmes. Les professionnels de l'élevage et de la pension sont très concernés par les domaines de la sécurité sanitaire des aliments, de la lutte contre les zoonoses et de la lutte contre la résistance aux antibiotiques. La mise en péril de la santé de l'animal, de sa longévité, les risques d'abandon pour cause de surcoûts vétérinaires, les effets des traitements sur l'environnement à l'échelle mondiale en font une préoccupation majeure des professionnels, notamment par la formation initiale et continue.

- **Vers une transition numérique pour une communication adaptée**

Les élevages et les pensions sont tenus de s'adapter en permanence. Il s'agit pour les entreprises de ce secteur professionnel d'anticiper ces évolutions, de s'adapter tout d'abord aux enjeux du numérique par la maîtrise de leur communication auprès du public, de leur clientèle. Le séjour en pension d'un chien ou chat est ainsi ponctué de photos, de très courtes vidéos destinées à rassurer, à partager cet éloignement temporaire avec le propriétaire de l'animal et sa famille. L'éleveur prend en photo / vidéo les portées au fur et à mesure de leur croissance pour animer son site internet ou réseau social. La qualité de cette animation est cruciale car les acheteurs peuvent faire des centaines de kilomètres pour venir chercher leur animal.

- **Vers une transition écologique et énergétique prenant en considération les nouvelles normes et préconisations environnementales et le réchauffement climatique**

Les transitions écologiques et énergétiques poussent les professionnels à chercher le meilleur compromis entre respect des réglementations, attentes sociétales et modèle économique de leur entreprise. L'eau et l'énergie sont des ressources dont le coût financier a crû du fait du réchauffement climatique. En prévision d'épisodes de canicule et du réchauffement climatique, les éleveurs et hébergeurs ont nécessité à faire baisser la température dans les hébergements par différents moyens. Ils doivent veiller aux

²⁵ <https://www.vie-publique.fr/rapport/283782-one-health-une-seule-sante-sante-humaine-animale-environnementale> - Contribution_conseil_scientifique_8_fevrier_2022_one_health - p5 sur 24.pdf

besoins en eau de leurs pensionnaires et à son usage pour le nettoyage des boxes. Ces besoins doivent être calculés, prévus et gérés à bon escient. Un chauffage ou une aération voire une ventilation, adaptés des boxes sont nécessaires pour être en cohérence avec le mode de vie des pensionnaires, avec le bien-être animal.

- **Évolution économique : un marché porteur mais impliquant une vigilance des éleveurs à leur engagement dans les transitions**

L'analyse faite par les différentes études de l'engouement des français pour leur animal – membre de la famille et les pré-réservations à plusieurs mois mettent en perspective une bonne santé voire une croissance du marché, en faveur des chats sur ce dernier point. Il est nécessaire pour la bonne santé économique des élevages que les éleveurs soient en capacité de prendre du recul sur certaines innovations technologiques ou matérielles onéreuses et peu vertueuses par rapport à l'environnement ou à la santé de leurs pensionnaires. Comme pour tout professionnel de l'élevage, la mobilisation d'une démarche agroécologique incluant en particulier la recherche de conduites alternatives est nécessaire pour savoir se détacher de solutions « clés en mains » et pouvoir conserver son indépendance.

Par ailleurs, la relation commerciale de l'éleveur et du pensionneur avec sa clientèle, son public sur les sites et réseaux est cruciale, elle implique de la régularité, de l'empathie et la nécessité de se tenir informé des attentes sociétales, des pratiques et des réglementations en vigueur.

- **Évolution démographique**

La croissance du nombre d'éleveurs, de pensionnaires depuis 50 ans, ainsi que la typologie de la pyramide des âges de la profession donnent des indications sur le renouvellement des générations à venir. Après le temps de la professionnalisation, la transmission est la préoccupation de toute une génération d'éleveurs et de pensionnaires (cf supra).

Les emplois visés par le diplôme

- **Dénominations des emplois**

Les différentes appellations d'usage dans les entreprises enquêtées sont les suivantes :

Salarié agricole

Salarié hautement qualifié d'élevage

Agent animalier

Chef d'équipe

Responsable de chenil

Responsable de refuge

Technicien d'élevage

Chef d'exploitation agricole avec élevage canin /félin

Chef d'entreprise élevage ou pension de chiens / chats

Gérant d'élevage

Pensionneur

- **Code Nomenclature des spécialités de formation (NSF)**

NSF 212 – Productions animales, élevage spécialisé, aquaculture, soins aux animaux (vétérinaires et maréchal ferrant)

- **Le code APE - NAF 0149Z** – recouvre l'élevage d'animaux de compagnie

- **Formacode : 42025** – animal de compagnie

42005 : Élevage éducation canin félin

42002 : Élevage, pension, attelage, dressage de chiens, éducation des chats

- **Code du répertoire Opérationnel des Métiers et des Emplois (ROME)**

Le code Répertoire Opérationnel des Métiers et des Emplois (ROME) A1408 – Élevage d'animaux sauvages ou de compagnie - Le titulaire de l'emploi est un salarié hautement qualifié ou le chef d'une entreprise d'élevage ou de pension de chiens ou de chats.

- **Mention dans la convention collective de branche**

Convention collective nationale des fleuristes, de la vente et des services des animaux familiers du 29 septembre 2020 (JORF du 23 décembre 2021 – Code IDCC 1978).

Convention collective de l'agriculture (elle ne comporte pas de précision canin/félin) – elle concerne les professionnels sous statut agricole, affiliés à la MSA.

- **Cotisations sociales MSA et affiliation²⁶ :**

- ◆ Détention d'une seule femelle reproductrice, aucune cotisation à verser à la MSA.
- ◆ Détention de 2 à 7 femelles reproductrices, paiement d'une cotisation de solidarité.
- ◆ À partir de 8 femelles reproductrices, affiliation au régime de protection sociale agricole en tant que chef d'exploitation.

1.2.1 Conditions d'exercice de l'emploi

- **Place dans l'organisation hiérarchique de l'entreprise**

Lorsqu'il est salarié, le titulaire de l'emploi travaille dans un élevage canin ou félin, dans une pension ou un refuge pour chiens et/ou chats, seul ou avec d'autres salariés à temps complet ou incomplet selon l'organisation ou la taille de la structure. En se professionnalisant, le recours à des salariés de services de remplacement ou à des professionnels expérimentés se fait jour, en cas d'accident, maternité ou congés.

Le titulaire de l'emploi est chef de l'entreprise, généralement après une période de salariat de plusieurs années dans ou hors du secteur en vue d'acquérir l'expérience nécessaire et de réunir les fonds de départ. Il peut aussi avoir

²⁶Cotisations MSA : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F33452>

commencé dans un cadre familial, son élevage ou son activité de pension de chiens ou de chats avec un petit effectif de reproducteurs et/ou de pensionnaires.

- **Conditions d'exercice de l'emploi**

Les emplois d'éleveur professionnel ou de gérant d'une pension canine ou féline se pratiquent sous condition des diplômes délivrés par le Ministère en charge de l'Agriculture. Si dans les faits les titulaires de l'ACACED²⁷ (Attestation de Connaissances pour les Animaux de Compagnie d'Espèces Domestiques) peuvent exercer l'emploi d'éleveur professionnel comme de gérant d'une pension canine ou féline, il faut rappeler qu'il s'agit d'un socle minimum pour travailler au contact des animaux domestiques. Les titulaires de l'ACACED suivent une formation de 14h (pour la seule espèce canine ou féline) ou de 18 h pour les espèces canine et féline.

Les activités de soins, la mise en œuvre de la biosécurité en élevage, les manipulations, sorties des animaux, la familiarisation et l'éducation de base des chiens et chats sont extrêmement chronophages, particulièrement dans le secteur canin. Une stricte observation des conditions d'hygiène et de sécurité dans l'élevage ou la pension est indispensable. Le titulaire de l'emploi fait face dans tous les cas à des sujétions de travail la nuit, les samedis et dimanches pour le suivi des mises-bas, des chiots et chatons, pour l'entretien des animaux et leur commercialisation.

Lorsqu'il est en position de chef d'entreprise ou de responsable salarié d'une entité de diversification ou d'un hébergement, le travail de bureau pour le pilotage, la gestion et l'administration de l'entreprise (suivi de la comptabilité de base, tenue des registres, des entrées/sorties ou naissances ; déclarations à effectuer au moment de la cession d'un animal) s'effectuent sur des applications, ou des tableaux de suivi créés par le titulaire de l'emploi. Le titulaire de l'emploi noue avec la clientèle des relations à enjeux avec des conseils et des recommandations accompagnant la vente, la garde de l'animal. Enfin, la création, la mise à jour et l'animation des supports de communication y compris sous le format numérique nécessitent du temps, des compétences et une attention régulière pour entretenir des échanges avec les maîtres ou clients.

1.2.2 Degré d'autonomie et de responsabilité

- **Le salarié : degré d'autonomie et de responsabilité**

- **Autonomie du salarié**

Il est en capacité de réaliser l'ensemble des activités spécifiques de l'élevage, de la pension canine et/ou féline.

Il dispose d'une forte capacité d'initiatives, il est force de propositions.

Il rend compte selon les modalités prévues par les réglementations et son employeur.

- **Responsabilité du salarié**

²⁷ <https://chlorofil.fr/diplomes/certifs-reglementes/certif-et-formations-activites-animaux/acaced-ex-ccad>

Le titulaire de ce baccalauréat professionnel réalise les opérations zootechniques, les travaux destinés au maintien du bien-être animal et à l'aménagement de l'environnement de l'élevage.

Expérimenté, il coordonne une équipe.

▪ **Le chef d'entreprise : degré d'autonomie et de responsabilité**

- **Autonomie du chef d'entreprise**

Lorsqu'il est le chef de l'entreprise, il est responsable de sa stratégie, il sait s'entourer d'experts pour le conseiller et l'accompagner dans ses projets.

Il reçoit la clientèle, la conseille et l'accompagne dans ses choix.

Il anime la communication digitale de son élevage et/ou hébergement et participe à des expositions et concours.

Il peut s'investir dans la professionnalisation de la filière, en étant maître d'apprentissage, de stage, membre de jurys ou formateur dans l'enseignement des fondamentaux de l'élevage et pension canin-félin, en représentant la profession auprès des chambres consulaires, des instances représentatives tant locales, régionales que nationales.

- **Responsabilité du chef d'entreprise**

Le titulaire de ce baccalauréat professionnel :

-dirige un élevage et en assure son pilotage technico-économique.

-coordonne une équipe

-assure les opérations zootechniques, les travaux destinés au maintien du bien-être animal et à l'aménagement de l'environnement de l'élevage

-répond aux obligations des différents codes ruraux, du travail, de l'environnement ...

1.2.3 Évolutions possibles des diplômés dans et hors de l'emploi

▪ **Dans l'emploi**

- Chef d'équipe
- Gérant d'un refuge
- Responsable d'une activité annexe à l'élevage ou la pension
- Intérim du chef d'entreprise lors de ses absences programmées ou non,
- Reprise de l'élevage seul ou avec d'autres associés

▪ **Hors de l'emploi**

- Éducateur canin
- Maître-chien (sécurité/police/armée -attention niches)
- Technicien conseil-vente en animalerie
- Technicien commercial (produits inertes)
- Toilettier
- Auxiliaire vétérinaire
- Transporteur d'animaux

L'élévation du niveau de compétences peut se faire par la voie de la formation continue, par la voie d'un Brevet de Technicien Supérieur Agricole (BTSA).

1.2.4 Résumé du Métier visé

Le métier et les profils d'emplois du titulaire du Baccalauréat professionnel « Conduite d'activités d'élevage et d'hébergement dans le secteur canin-félin » relèvent d'un secteur d'activités diversifiées qui visent à promouvoir une relation Homme-animal harmonieuse dans un contexte de transition sociétale, numérique, écologique et énergétique.

La place croissante des animaux de compagnie et d'utilité au sein de la société nécessite des élevages et des modalités de garde adaptés aux besoins de propriétaires et professionnels actifs et exigeants.

Qu'il soit chef d'entreprise, responsable de site ou employé hautement qualifié, ses connaissances et compétences techniques contribuent à assurer le bien-être des animaux au sein de l'entreprise ou de la structure ainsi qu'au domicile de leurs futurs propriétaires.

Il doit être capable de communiquer sur son métier, sur les spécificités des animaux et sur ses prestations, à l'oral ou à travers d'outils numériques à des fins de valorisation commerciale mais aussi pédagogiques.

Le chef d'entreprise a une bonne connaissance du contexte de son secteur et travaille en relation avec différents partenaires afin d'acquérir et de maintenir les compétences utiles au développement de son entreprise. La diversification de ses prestations lui permettra notamment de maintenir un équilibre budgétaire propre à la pérennité de l'activité.

1.3 Fiche descriptive d'activités (FDA)

La FDA liste l'ensemble des activités (recensées lors des travaux d'enquêtes en milieu professionnel) exercées par des titulaires des emplois visés par le diplôme. Il s'agit d'une liste d'activités quasiment exhaustive, à l'exception de quelques activités rarement rencontrées. La FDA ne décrit donc pas les activités exercées par un titulaire de l'emploi en particulier mais correspond plutôt au cumul de toutes les configurations d'emploi des salariés occupant les emplois visés par le diplôme.

Les activités ci-dessous doivent être lues comme un potentiel d'interventions en situations de travail. Elles peuvent être réalisées en autonomie ou collectivement. Elles sont regroupées en grandes fonctions et sont écrites, par convention, sans pronom personnel, les activités pouvant être conduites soit par une femme, soit par un homme. Toutes les activités sont réalisées en intégrant la réglementation en matière de sécurité, de santé et de protection de l'environnement ainsi que le cadre réglementaire de l'activité.

1.3.1 Liste des fonctions et des activités exercées :

1. Pilotage technico-économique de l'entreprise

1.1 Réalise un diagnostic de son activité dans le fonctionnement général de la filière en France et à l'étranger

- 1.1.1 S'informe sur la réglementation relative à l'élevage, l'accueil et la commercialisation des animaux de compagnie
- 1.1.2 Recueille les informations relatives à l'organisation commerciale de la filière
- 1.1.3 Identifie les attentes sociales relatives aux animaux de compagnie (*rôle, place dans la cellule familiale, bien-être animal...*)
- 1.1.4 Observe l'évolution des marchés au national et à l'international

- 1.1.5 Identifie les acteurs, les potentialités et contraintes du secteur d'implantation de l'entreprise
- 1.1.6 Identifie les caractéristiques de locaux et installations adaptés à son projet (*taille, voisinage, clôture, accessibilité...*)
- 1.1.7 Analyse les caractéristiques et besoins des différentes espèces et races au regard de son projet et de la pérennité de l'entreprise

1.2 Élabore une stratégie globale et en assure le pilotage

- 1.2.1 Choisit un mode d'élevage / système d'exploitation
- 1.2.2 Choisit les différents équipements, matériels et bâtiments nécessaires à l'activité
- 1.2.3 Organise la sectorisation sanitaire et fonctionnelle des locaux et matériels
- 1.2.4 Définit le planning de reproduction selon les objectifs de l'élevage
- 1.2.5 Choisit un système d'alimentation et de distribution d'eau
- 1.2.6 Contractualise des partenariats sur son territoire (*vétérinaires, associations, collectivités, éducateurs, éleveurs, pensionneurs, coopératives agricoles, toiletteurs...*)
- 1.2.7 Établit des budgets prévisionnels
- 1.2.8 Analyse les résultats au regard des objectifs et finalités : calculs de ratios, d'indicateurs, de marges
- 1.2.9 Adapte son activité selon l'actualité et son impact sur le comportement de la clientèle (espèces, races, services et produits)
- 1.2.10 Met en place une démarche qualité
- 1.2.11 Met en place des mesures de prévention des risques professionnels
- 1.2.12 Expérimente de nouvelles pratiques seul ou dans le cadre d'un collectif

1.3 S'implique dans les réseaux professionnels, territoriaux et sociaux

- 1.3.1 Participe à des formations et journées techniques
- 1.3.2 Participe à des séances de confirmation, des démonstrations, expositions et concours
- 1.3.3 Noue des partenariats avec des associations de protections des animaux
- 1.3.4 Contribue à informer le grand public sur son métier, ses pratiques en lien avec le comportement et l'éducation des animaux de compagnie

2. Organisation du travail, gestion des ressources humaines

2.1 Assure la rédaction et le classement de documents administratifs, comptables et techniques

- 2.1.1 Rédige des protocoles sanitaires, de sécurité et fiches de postes
- 2.1.2 Enregistre et organise les données techniques, commerciales et de traçabilité (rations alimentaires, résultats de reproduction, relevé des paramètres d'ambiance, temps de travaux...)
- 2.1.3 Établit le dossier d'adoption d'un animal (certificat de saillie, déclaration de naissance, suivi des courbes de croissance, de la vermifugation, protocole de vaccination, fiche inscription LOF, identification ICAD, changement de propriétaire ICAD, conseils en alimentation)
- 2.1.4 Assure la gestion courante des opérations comptables

2.2 Maintient et améliore le cadre de travail

- 2.2.1 Aménage les locaux et les équipements de façon fonctionnelle
- 2.2.2 Sélectionne les matériels et équipements nécessaires à l'accueil et au travail collectif
- 2.2.3 Prépare les matériels, les équipements et les produits

2.3 Organise les activités techniques et règlementaires dans l'espace et dans le temps

2.4 Gère et anime les ressources humaines

- 2.4.1 Établit des plannings
- 2.4.2 Recrute et gère le parcours des salarié-es, stagiaires et apprenti-es
- 2.4.3 Établit des contrats de travail et des fiches de poste
- 2.4.4 Donne ou prend des consignes de travail et rend compte ou constate les résultats
- 2.4.5 Organise sa professionnalisation et celle de ses collaborateurs

3. Mise en œuvre de la zootechnie

3.1 Réalise les opérations zootechniques

- 3.1.1 Établit un plan de rationnement
- 3.1.2 Distribue eau et aliments selon l'état physiologique des animaux
- 3.1.3 Contrôle la consommation des aliments et de l'eau
- 3.1.4 Veille au respect des règles d'hygiène lors du stockage, de la préparation et de la distribution des aliments
- 3.1.5 Assure les promenades individuelles ou collectives quotidiennes
- 3.1.6 Assure le toilettage d'entretien des animaux
- 3.1.7 Réalise les interventions liées à la prévention, au maintien ou au rétablissement de l'état sanitaire des animaux selon les prescriptions d'un vétérinaire
- 3.1.8 S'assure des conditions d'ambiance et d'environnement des animaux

3.2 Surveillance et apprécie l'état d'un animal

- 3.2.1 Identifie un animal à partir de son apparence extérieure et de son système d'identification
- 3.2.2 Apprécie l'état physiologique et sanitaire d'un animal
- 3.2.3 Assure les premiers soins en cas de besoin
- 3.2.4 Identifie les situations où l'avis d'un vétérinaire est nécessaire

3.3 Réalise des manipulations, captures et transports d'animaux

- 3.3.1 Approche, contient, déplace un animal ou un groupe d'animaux sans causer de perturbations
- 3.3.2 Intervient pour séparer des animaux en situation d'agression
- 3.3.3 Capture un animal
- 3.3.4 Transporte un animal
- 3.3.5 Réalise les démarches règlementaires relatives à la capture d'animaux errants

4. Entretien des bâtiments, installations, matériels et équipements

4.1 Réalise les opérations relatives à l'hygiène, à la sécurité, à la préservation de l'environnement et au bien-être animal

- 4.1.1 Réalise les opérations quotidiennes de nettoyage et de désinfection des locaux et des accessoires (aseptisation des tapis, paniers, jouets...)
- 4.1.2 Procède au nettoyage, rangement et vérification des différents équipements, matériels et véhicules
- 4.1.3 Collecte, stocke et évacue les déjections

4.2 Maintient les paramètres d'ambiance

- 4.2.1 Règle le système de climatisation/chauffage
- 4.2.2 Veille à la ventilation des bâtiments

4.3 Réalise les différentes opérations de maintenance, d'entretien de rénovation du site : locaux, installations et espaces verts

5. Gestion du cycle de reproduction

5.1 Sélectionne des reproducteurs

- 5.1.1 Recherche des reproducteurs sur des sites dédiés et par l'intermédiaire de réseaux professionnels au niveau national et international
- 5.1.2 Identifie des critères génomiques, comportementaux, morphologiques et esthétiques
- 5.1.3 Identifie les critères de complémentarité à rechercher entre les reproducteurs pour améliorer une lignée
- 5.1.4 Interprète les résultats de tests ADN ou génomiques sur les animaux
- 5.1.5 Organise la réforme et la retraite des animaux

5.2 Suit les étapes du cycle de reproduction

- 5.2.1 Repère et enregistre les périodes de chaleurs
- 5.2.2 Planifie les portées selon les périodes de chaleur, la saisonnalité et la situation du marché (offres/demandes, actualité)
- 5.2.3 Établit les plans d'accouplement
- 5.2.4 Assiste et/ou surveille les saillies selon les besoins des races
- 5.2.5 Réalise les inséminations intra-vaginales sur ses propres animaux
- 5.2.6 Assure le suivi des gestations : surveillance, suivi vétérinaire (échographies, examens, prises de sang...)
- 5.2.7 Organise les modalités de mise-bas (voie basse ou césarienne) selon les caractéristiques de la femelle gestante (race, âge, morphologie, santé, antécédent)
- 5.2.8 Assure le suivi des mises bas et repère les cas qui nécessitent l'assistance imprévue d'un vétérinaire (complication imprévue donc intervention vétérinaire non programmé à l'avance)
- 5.2.9 Assiste à la mise-bas selon les spécificités de la femelle gestante (rassure la mère, accompagne l'expulsion du nouveau-né, ouvre la membrane de la poche, installe le petit au contact de sa mère...)

5.3 Réalisation des soins néo-nataux et pédiatriques

- 5.3.1 Réanime les nouveaux nés : réchauffement et stimulation par massage
- 5.3.2 Réalise les soins aux nouveaux nés
- 5.3.3 Réalise les opérations de contrôle afin de réaliser le sexage et de détecter les anomalies morphologiques (poids, mâchoires, présence/absence de testicules...)
- 5.3.4 Contrôle la croissance et le développement des chiots ou des chatons
- 5.3.5 Assure le suivi du sevrage des chiots et chatons

6 Socialisation, familiarisation et éducation des animaux

6.1 Apprécie le comportement d'un animal

- 6.1.1 Réalise des tests de caractère des animaux (type test de Campbell) en conditions réelles (bruits, humains, animaux...)
- 6.1.2 Repère le niveau des codes de communication en place entre congénères

- 6.1.3 Évalue le niveau de familiarisation de l'animal avec les humains, les autres espèces et l'environnement
- 6.1.4 Détecte les troubles du comportement

6.2 Réalise des exercices d'éducation de base adaptés à la destination des chiots et chatons

- 6.2.1 Met en œuvre l'apprentissage du port des accessoires : colliers, laisses, longues, harnais, muselières...
- 6.2.2 Met en œuvre les exercices et conditions de la familiarisation selon la destination de l'animal

7. Commercialisation des animaux et/ou de prestations

7.1 Assure la communication de l'entreprise

- 7.1.1 Réalise et diffuse des supports de communication papier (cartes de visite, flyers)
- 7.1.2 Assure la création, le référencement et la mise à jour des supports de communication numériques (sites internet, réseaux sociaux)
- 7.1.3 Présente ses activités lors d'évènements (salon, exposition, concours, animation animalerie, animation interne...)

7.2 Réalise les étapes qui conduisent à la cession de l'animal et son suivi

- 7.2.1 Assure l'accueil physique et à distance de la clientèle (téléphone, messageries, visioconférences...)
- 7.2.2 Recueille des informations sur la demande et le profil du client (profession, nombre de personnes dans la famille, présence d'enfants, cadre de vie, temps libre, pourquoi le choix du chien...)
- 7.2.3 Analyse la demande et les besoins d'un futur acquéreur au regard de son profil, de son environnement, de la composition du foyer et de leur mode de vie
- 7.2.4 Explique les bases du comportement canin ou félin
- 7.2.5 Informe sur les différents besoins indispensables à la bonne santé et au bien-être de l'animal aux différents stades physiologiques
- 7.2.6 Conseille sur le choix d'un animal : race, sexe, caractéristiques
- 7.2.7 Remet les documents relatifs à la cession aux futurs propriétaires (pré-visite et cession)
- 7.2.8 Assure le suivi des listes de réservation des animaux (changement choix, désistements, listes d'attentes) et de l'agenda des créneaux réservés à la clientèle (adoptions, visites, promenade, transport...)
- 7.2.9 Conseille sur la familiarisation des animaux et le maintien des contacts sociaux
- 7.2.10 Délivre des conseils techniques aux propriétaires (postures, tenue de laisse, jeux en sécurité...)
- 7.2.11 Informe le propriétaire des symptômes et comportements nécessitant la consultation d'un vétérinaire
- 7.2.12 Peut être amené à communiquer en langue étrangère
- 7.2.13 Assure le suivi post-cession (contractuel et accompagnement)

7.3 Réalise des prestations de services

- 7.3.1 Commercialise des produits en lien avec son activité : matériels et accessoires spécialisés, alimentation animale
- 7.3.2 Réalise des activités de protection des animaux en collaboration avec les collectivités et associations
- 7.3.3 Réalise des prestations de transport d'animaux
- 7.3.4 Réalise des prestations de promenades et/ou de « pet sitting » (garde d'animaux), parc d'activités canines

- 7.3.5 Réalise des prestations de handling
- 7.3.6 Assure le remplacement de chefs d'entreprises

1.4 Situations professionnelles significatives (SPS)

Le tableau suivant présente les SPS de la compétence, c'est-à-dire les situations qui, si elles sont maîtrisées, permettent de rendre compte de l'ensemble des compétences mobilisées dans le travail.

Les SPS sont regroupées en champs de compétences, selon les ressources qu'elles mobilisent et la finalité visée.

Toutes les SPS suivantes sont réalisées dans le cadre réglementaire des activités du domaine de l'élevage et des activités d'hébergement dans le secteur canin-félin, la réglementation en matière de sécurité et de santé.

Champs de compétences	Situations professionnelles significatives	Finalités
Gestion Technico-économique de l'activité	<ul style="list-style-type: none"> - Analyse des coûts et des marges - Raisonnement des investissements nécessaires à la rentabilité de l'activité - Suivi de la trésorerie - Constitution du dossier de cession d'un animal 	Garantir les performances économiques de l'activité dans un contexte de transitions
Organisation du travail	<ul style="list-style-type: none"> - Planification des activités - Gestion des stocks et des approvisionnements - Transmission de consignes de travail 	Assurer le déroulement optimal des activités dans le respect des principes de la qualité de vie au travail
Pilotage technique de l'activité d'élevage et de l'hébergement	<ul style="list-style-type: none"> - Choix des productions et des services mis en marché - Gestion intégrée de la santé animale - Organisation des différents espaces d'accueil des animaux - Choix de l'alimentation des animaux - Élaboration d'une stratégie de sélection des reproducteurs 	Définir une conduite technique de l'activité permettant d'atteindre les objectifs fixés dans un contexte de transitions
Conduite quotidienne de l'élevage et de l'hébergement	<ul style="list-style-type: none"> - Observation des animaux - Gestion d'une transition alimentaire - Nettoyage des boxes - Régulation des paramètres d'ambiance - Toilettage d'entretien 	Garantir quotidiennement aux animaux des conditions de vie respectueuses de leur santé et de leur bien-être

Champs de compétences	Situations professionnelles significatives	Finalités
Conduite de la reproduction des animaux	<ul style="list-style-type: none"> - Sélection des reproducteurs - Suivi des cycles de reproduction - Soins aux nouveau-nés 	Assurer une production optimale de l'élevage dans le respect du bien-être animal
Éducation de base des animaux	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre d'exercices de familiarisation - Mise en œuvre d'exercices d'éducation de base des reproducteurs - Promenade collective des animaux - Appréciation du comportement d'un animal - Préparation à la présentation d'un animal en vue d'un évènement 	Favoriser l'intégration durable des animaux au sein de leur environnement
Commercialisation des animaux, produits et services de l'entreprise	<ul style="list-style-type: none"> - Élaboration d'une communication digitale - Élaboration d'une annonce commerciale - Entretien-conseil préalable au choix d'un animal - Entretien de cession d'un animal 	Valoriser les animaux et les activités de l'entreprise et accompagner des adoptions réussies dans un contexte de transitions

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES

Le référentiel de compétences est constitué de la liste des capacités attestées par l'obtention du diplôme.

Le référentiel de compétences du baccalauréat professionnel « Conduite d'activités d'élevage et d'hébergement dans le secteur canin-félin » identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui en découlent.

Les capacités sont de deux ordres :

- générales, identiques pour tous les baccalauréats professionnels du ministère chargé de l'agriculture,
- professionnelles, spécifiques à la spécialité du baccalauréat professionnel ; identifiées à partir des situations professionnelles significatives.

Chaque capacité globale correspond à un bloc de compétences. Elle est déclinable en 2 à 3 capacités intermédiaires.

Liste des capacités attestées par le diplôme

Capacités générales

C1- Correspondant au bloc de compétences **B1 : Construire son raisonnement autour des enjeux du monde actuel**

- C1.1- Interpréter des faits en s'appuyant sur une démarche scientifique
- C1.2- Étudier un phénomène social ou professionnel à l'aide de données notamment en nombre.
- C1.3- Exploiter la modélisation d'un phénomène

C2- Correspondant au bloc de compétences **B2 : Débattre à l'ère de la mondialisation**

- C2.1- Analyser l'information
- C2.2- Élaborer une pensée construite
- C2.3- Formuler un point de vue argumenté et nuancé

C3- Correspondant au bloc de compétences **B3 : Développer son identité culturelle**

- C3.1- Exprimer ses aspirations dans une culture commune
- C3.2- Positionner son projet professionnel
- C3.3- Communiquer avec le monde

C4- Correspondant au bloc de compétences **B4 : Agir collectivement dans des situations sociales et professionnelles**

- C4.1- Développer un mode de vie actif et solidaire
- C4.2- Mettre en œuvre un projet collectif
- C4.3- Conduire une analyse réflexive de son action au sein d'un collectif

Capacités professionnelles

Les capacités professionnelles qui constituent le référentiel de compétences ont été élaborées en référence aux champs de compétences et aux situations professionnelles significatives présentées à la fin du référentiel d'activités. Elles précisent ce que le titulaire de la spécialité du baccalauréat professionnel est en mesure de faire à l'issue de la formation. Une capacité exprime le potentiel d'une personne à maîtriser un ensemble de situations de même nature au plan de la compétence. Les capacités ne couvrent pas toutes les situations professionnelles, mais ciblent les plus représentatives.

C5- Correspondant au bloc de compétence B5 : **Raisonner des choix techniques en élevage canin - félin et structure d'hébergement dans un contexte de transitions**

C5.1 Diagnostiquer le fonctionnement technique d'une structure d'élevage et/ou d'hébergement

C5.2 Élaborer un scénario d'évolutions techniques dans un contexte de transitions

C6- Correspondant au bloc de compétence B6 : **Assurer le fonctionnement de l'entreprise d'élevage ou d'hébergement en secteur canin - félin**

C6.1 Réaliser des activités de gestion administrative et budgétaire de l'entreprise

C6.2 Organiser son travail

C7- Correspondant au bloc de compétence B7 : **Assurer la conduite technique de l'élevage canin - félin et de la structure d'hébergement**

C7.1 Réaliser des travaux d'alimentation et des soins courants aux animaux

C7.2 Réaliser des travaux de conduite de la reproduction et des soins aux chiots ou aux chatons

C8- Correspondant au bloc de compétence B8 : **Construire une relation Homme – animal équilibrée**

C8.1 Réaliser des activités de développement comportemental du chiot ou du chaton

C8.2 Réaliser des activités d'épanouissement et de socialisation des chiens et chats

C9- Correspondant au bloc de compétence B9 : **Commercialiser les animaux de l'entreprise et les services associés**

C9.1 Promouvoir l'entreprise et ses activités

C9.2 Conseiller le client dans son projet d'acquisition d'un animal

C10- S'adapter à des enjeux professionnels particuliers

BLOCS DE COMPÉTENCES ET CAPACITÉS

Blocs de compétences et capacités générales

Capacité 1 correspondant au bloc de compétences B1 :

Construire son raisonnement autour des enjeux du monde actuel

Capacités évaluées	Savoirs mobilisés
C1.1 Interpréter des faits en s'appuyant sur une démarche scientifique	Techniques de laboratoire et de terrain Écosystème Ressources naturelles communes Enjeux énergétiques
C1.2 Étudier un phénomène social ou professionnel à l'aide de données notamment en nombre.	Collecte, stockage, organisation des données en toute sécurité Traitement analytique (tableur), Représentation communication (grapheur, SIG, tableaux de bord)
C1.3 Exploiter la modélisation d'un phénomène	Phénomènes biologiques et écologiques Modélisation d'un phénomène Argumentation de la réponse apportée

Capacité 2 correspondant au bloc de compétences B2 :

Débattre à l'ère de la mondialisation

Capacités évaluées	Savoirs mobilisés
C2.1 Analyser l'information	Information Document Évaluation de l'information Paysage informationnel Repères, acteurs et notions historiques et géographiques
C2.2 Élaborer une pensée construite	Repères, acteurs et notions historiques et géographiques Méthodes et démarches historiques et géographiques
C2.3 Formuler un point de vue argumenté et nuancé	Littérature et autres arts Stratégies de lectures diverses Argumentation Expression

Capacité 3 correspondant au bloc de compétences B3 :

Développer son identité culturelle

Capacités évaluées	Savoirs mobilisés
C3.1 Exprimer ses aspirations dans une culture commune	Composantes de l'identité culturelle Réalisation artistique Valorisation et médiatisation de la création Éloquence
C3.2 Positionner son projet professionnel	Connaissance de soi Aptitudes socio-professionnelles Identification des compétences professionnelles en fonction des métiers visés (voies de formation, contexte professionnel avec son cadre juridique et réglementaire) Dimension sociale de l'engagement professionnel Mise en valeur de l'ensemble de ses potentiels
C3.3 Communiquer avec le monde	Culture et langue étrangères à visée sociale et professionnelle

Capacité 4 correspondant au bloc de compétences B4 :

Agir collectivement dans des situations sociales et professionnelles

Capacités évaluées	Savoirs mobilisés
C4.1 Développer un mode de vie actif et solidaire	Habilités motrices (techniques sportives et corporelles) au service de l'efficacité dans les APSA/ Entretien de soi Méthodes d'observation, d'appréciation, de gestion de l'activité physique Attitudes et méthodes coopératives et collaboratives
C4.2 Mettre en œuvre un projet collectif	Connaissance de l'environnement social, culturel et professionnel Méthodologie du projet en mode coopératif Fonctionnement des groupes et modalités de prises de décision
C4.3 Conduire une analyse réflexive de son action au sein d'un collectif	Observation du groupe et de la conduite de l'action Identification des compétences psychosociales sollicitées ou acquises Auto-évaluation continue

Blocs de compétences et capacités professionnelles

Capacité 5 correspondant au bloc de compétences 5 : Raisonnement des choix techniques en élevage canin - félin et structure d'hébergement dans un contexte de transitions			
Champ(s) de compétences	SPS	Capacités évaluées	Savoirs mobilisés
Pilotage technique de l'activité d'élevage et d'hébergement	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Choix des productions et des services mis en marché ▪ Organisation des différents espaces d'accueil des animaux ▪ Gestion intégrée de la santé animale ▪ Choix de l'alimentation des animaux ▪ Élaboration d'une stratégie de sélection des reproducteurs 	C5.1 Diagnostiquer le fonctionnement technique d'une structure d'élevage et/ou d'hébergement	<ul style="list-style-type: none"> • Physiologie et anatomie des animaux • Alimentation et nutrition animale • Santé animale et biosécurité • Sélection et reproduction animale • Bien-être animal • Bâtiments et équipements d'élevage
		C5.2 Élaborer un scénario d'évolutions techniques dans un contexte de transitions	<ul style="list-style-type: none"> • Santé et bien-être animal dans le contexte One Health, One Welfare <p>Stratégie d'alimentation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Stratégie de sélection et de reproduction • Conception et adaptation des bâtiments et des équipements d'élevage <p>Choix des énergies</p>

Capacité 6 correspondant au bloc de compétences 6 : Assurer le fonctionnement de l'entreprise d'élevage ou d'hébergement en secteur canin - félin			
Champ(s) de compétences	SPS	Capacités évaluées	Savoirs mobilisés
Gestion technico-économique de l'activité	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Suivi de la trésorerie ▪ Analyse des coûts et des marges ▪ Raisonnement des investissements nécessaires à la rentabilité de l'activité ▪ Constitution du dossier de cession d'un animal 	C6.1 Réaliser des activités de gestion administrative et budgétaire de l'entreprise	<ul style="list-style-type: none"> • Éléments de droit • Éléments de gestion budgétaire • Méthodologie de projet • Outils de gestion prévisionnelle • Indicateurs technico-économiques
Organisation du travail	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Planification des activités ▪ Gestion des stocks et approvisionnements ▪ Transmission de consignes de travail 	C6.2 Organiser son travail	<ul style="list-style-type: none"> • Réglementation du travail • Planification des activités • Santé sécurité au travail • Communication professionnelle

Capacité 7 correspondant au bloc de compétences 7 : Assurer la conduite technique de l'élevage canin - félin et de la structure d'hébergement			
Champ(s) de compétences	SPS	Capacités évaluées	Savoirs mobilisés
Conduite quotidienne de l'élevage et de la structure d'hébergement	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Observation des animaux ▪ Gestion d'une transition alimentaire ▪ Nettoyage des boxes ▪ Toilettage d'entretien ▪ Régulation des paramètres d'ambiance 	C7.1 Réaliser des travaux d'alimentation et des soins courants aux animaux	<ul style="list-style-type: none"> • Conduite alimentaire • Gestion de la santé des animaux - Biosécurité • Gestion du bien-être des animaux • Maintenance de premier niveau des installations et des équipements • Mise en œuvre des équipements d'entretien des

			abords et des installations
Conduite de la reproduction des animaux	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Sélection des reproducteurs ▪ Suivi des cycles de reproduction ▪ Soins aux nouveau-nés 	C7.2 Réaliser des travaux de conduite de la reproduction et des soins aux chiots ou aux chatons	Sélection et gestion des reproducteurs Conduite de l'élevage des jeunes Pratique des soins aux chiots et aux chatons

Capacité 8 correspondant au bloc de compétences 8 : Construire une relation Homme – animal équilibrée			
Champ(s) de compétences	SPS	Capacités évaluées	Savoirs mobilisés
Éducation de base des animaux	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise en œuvre d'exercices de familiarisation ▪ Mise en œuvre d'exercices d'éducation de base des reproducteurs ▪ Promenade collective des animaux ▪ Appréciation du comportement d'un animal ▪ Préparation à la présentation d'un animal en vue d'un évènement 	C8.1 Réaliser des activités de développement comportemental du chiot ou du chaton	Bases relations humain - animal Capacités cognitives de l'animal Biologie du comportement Méthodes d'éducation
		C8.2 Réaliser des activités d'épanouissement et de socialisation des chiens et chats	Appréciation du comportement animal Intervention en sécurité Besoins comportementaux des animaux Méthodes d'éducation

Capacité 9 correspondant au bloc de compétences 9 : Commercialiser les animaux de l'entreprise et les services associés			
Champ(s) de compétences	SPS	Capacités évaluées	Savoirs mobilisés
Commercialisation des animaux, produits et services de l'entreprise	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Élaboration d'une communication digitale ▪ Élaboration d'une annonce commerciale ▪ Entretien-conseil préalable au choix d'un animal ▪ Entretien de cession d'un animal 	C9.1 Promouvoir l'entreprise et ses activités	Marchés et circuits de commercialisation Étude du marché de l'entreprise Analyse du potentiel de l'entreprise Éléments de stratégie commerciale Stratégies et outils de communication
		C9.2 Conseiller le client dans son projet d'acquisition d'un animal	Conduite d'un entretien de vente Cadre réglementaire de la vente Particularités raciales des chiens et chats Conseils adaptés aux clients.

**Capacité 10 correspondant au bloc de compétences 10 :
« S'adapter à des enjeux professionnels particuliers »**

RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION

Le référentiel d'évaluation présente les modalités et les critères retenus pour l'évaluation des capacités du référentiel de compétences. Les indicateurs relatifs à chacun des critères sont élaborés par le centre habilité pour la mise en œuvre de la certification.

Tableau des épreuves

Candidats évalués en modalité contrôle en cours de formation (CCF)

Épreuves générales

Capacité 1 correspondant au bloc de compétences B1 : Construire son raisonnement autour des enjeux du monde actuel			
Épreuve	Capacités évaluées	Modalité	Coefficient
E1 Approches scientifique et technologique	C1.1 Interpréter des faits en s'appuyant sur une démarche scientifique	ECCF 1.1 Pratique/écrite	1,25
	C1.2 Étudier un phénomène social ou professionnel à l'aide de données notamment en nombre.	ECCF 1.2 Pratique/écrite	0,5
	C1.3 Exploiter la modélisation d'un phénomène	ECCF 1.3 Écrite	1,25

Capacité 2 correspondant au bloc de compétences B2 : Débattre à l'ère de la mondialisation			
Épreuve	Capacités évaluées	Modalité	Coefficient
E2 Culture humaniste	C2.1 Analyser l'information	ECCF 2.1 Oral	0,5
	C2.2 Élaborer une pensée construite	EPT Écrite	1
	C2.3 Formuler un point de vue argumenté et nuancé	EPT Écrite	1,5

Capacité 3 correspondant au bloc de compétences B3 : Développer son identité culturelle			
Épreuve	Capacités évaluées	Modalité	Coefficient
E3 Inscription dans le monde culturel et professionnel	C3.1 Exprimer ses aspirations dans une culture commune	ECCF 3.1 Pratique/orale	0,75
	C3.2 Positionner son projet professionnel	ECCF 3.2 Orale	0,25
	C3.3 Communiquer avec le monde	ECCF 3.3 Écrite /orale	1

Capacité 4 correspondant au bloc de compétences B4 : Agir collectivement dans des situations sociales et professionnelles			
Épreuve	Capacités évaluées	Modalité	Coefficient
E4 Engagement dans un projet collectif	C4.1 Développer un mode de vie actif et solidaire	ECCF 4.1 Pratique	1
	C4.2 Mettre en œuvre un projet collectif	ECCF 4.2 Orale	0,5
	C4.3 Conduire une analyse réflexive de son action au sein d'un collectif	ECCF 4.3 Orale	0,5

Épreuves professionnelles

Capacité 5 correspondant au bloc de compétences 5 : Raisonnement des choix techniques en élevage canin - félin et structure d'hébergement dans un contexte de transitions			
Épreuve	Capacités évaluées	Modalité	Coefficient
E5 Choix techniques	C5.1 Diagnostiquer le fonctionnement technique d'une structure d'élevage et/ou d'hébergement	EPT Écrit	2
	C5.2 Élaborer un scénario d'évolutions techniques dans un contexte de transition		

Capacité 6 correspondant au bloc de compétences 6 : Assurer le fonctionnement de l'entreprise d'élevage ou d'hébergement en secteur canin - félin			
Épreuve	Capacités évaluées	Modalité	Coefficient
E6 Expérience en milieu professionnel	C6.1 Réaliser des activités de gestion administrative et budgétaire de l'entreprise	EPT Oral à partir d'un support écrit	3
	C6.2 Organiser son travail		

Capacité 7 correspondant au bloc de compétences 7 : Assurer la conduite technique de l'élevage canin - félin et de la structure d'hébergement			
Épreuve	Capacités évaluées	Modalité	Coefficient
E7 Pratiques professionnelles	C7.1 Réaliser des travaux d'alimentation et des soins courants aux animaux	ECCF 7.1 Explicitation de pratique	1
	C7.2 Réaliser des travaux de conduite de la reproduction et des soins aux chiots ou aux chatons	ECCF 7.2 Pratique explicitée	1

Capacité 8 correspondant au bloc de compétences 8 : Construire une relation Homme – animal équilibrée			
Épreuve	Capacités évaluées	Modalité	Coefficient
E7 Pratiques professionnelles	C8.1 Réaliser des activités de développement comportemental du chiot ou du chaton	ECCF 7.3 Explicitation de Pratique	0,5
	C8.2 Réaliser des activités d'épanouissement et de socialisation des chiens et chats	ECCF 7.4 Pratique explicitée	0,75

Capacité 9 correspondant au bloc de compétences 9 : Commercialiser les animaux de l'entreprise et les services associés			
Épreuve	Capacités évaluées	Modalité	Coefficient
E7 Pratiques professionnelles	C9.1 Promouvoir l'entreprise et ses activités	ECCF 7.5 Explication de pratique	0,5
	C9.2 Conseiller le client dans son projet d'acquisition d'un animal	ECCF 7.6 Pratique explicitée	0,75

Capacité 10 correspondant au bloc de compétences 10 : S'adapter à des enjeux professionnels particuliers			
Épreuve	Capacités évaluées	Modalité	Coefficient
E7 Pratiques professionnelles	C10 S'adapter à des enjeux professionnels particuliers	ECCF 7.7 A l'initiative de l'équipe pédagogique	0,5

Épreuves facultatives :

Épreuve facultative n°1	ECCF	points au-dessus de 10
Épreuve facultative n°2	ECCF	points au-dessus de 10

Candidats évalués en modalité hors contrôle en cours de formation (HCCF)

Pour les candidats hors CCF, toutes les épreuves sont ponctuelles terminales (EPT) sauf les épreuves facultatives.

Épreuves	Blocs de compétences	Capacités globales correspondantes	Modalité	Coefficient
E1 : Approches scientifique et technologique	B1	Construire son raisonnement autour des enjeux du monde actuel	Évaluation écrite	3
E2 : Culture humaniste	B2	Débattre à l'ère de la mondialisation	Évaluation écrite	3
E3 : Inscription dans le monde culturel et professionnel	B3	Développer son identité culturelle	Évaluation orale	2
E4 : Engagement dans un projet collectif	B4	Agir collectivement dans des situations sociales et professionnelles	Évaluation pratique et orale	2
E5 : Choix techniques	B5	Raisonner des choix techniques en élevage canin - félin et structure d'hébergement dans un contexte de transitions	Évaluation écrite	2
E6 : Expériences professionnelles	B6	Assurer le fonctionnement de l'entreprise d'élevage ou d'hébergement en secteur canin - félin	Évaluation orale à partir d'un dossier écrit	3
E7 : Pratiques professionnelles	B7	Assurer la conduite technique de l'élevage canin - félin et de la structure d'hébergement	Explicitation de pratique Pratique explicitée Oral	5
	B8	Construire une relation Homme – animal équilibrée		
	B9	Commercialiser les animaux de l'entreprise et les services associés		
	B10	S'adapter à des enjeux professionnels particuliers		
Épreuve facultative n°1			Se référer à la note de service en vigueur	Points au-dessus de 10
Épreuve facultative n°2			Se référer à la note de service en vigueur	Points au-dessus de 10

Modalités d'évaluation

L'examen du baccalauréat professionnel comporte sept épreuves obligatoires et, le cas échéant, une à deux épreuves facultatives. Elles permettent de vérifier l'atteinte de toutes les capacités globales du référentiel de certification.

L'examen prend en compte la formation en milieu professionnel. Il est organisé par combinaisons entre des épreuves ponctuelles terminales et des épreuves évaluées par évaluations certificatives en cours de formation (ECCF) pour les scolaires, les apprentis et les stagiaires de la formation continue inscrits dans un établissement habilité à la mise en œuvre du CCF.

L'examen est organisé en épreuves ponctuelles terminales pour les candidats hors CCF.

Définition de l'épreuve E1 : Approches scientifique et technologique

L'épreuve valide la capacité C1 « Construire son raisonnement autour des enjeux du monde actuel ».

Elle est affectée d'un coefficient 3

Pour les candidats bénéficiant du CCF, elle se compose de 3 ECCF, dont les caractéristiques sont décrites ci-dessous :

- ECCF 1.1 permettant d'évaluer la capacité C1.1 Interpréter des faits en s'appuyant sur une démarche scientifique. Elle est affectée d'un coefficient 1,25

Évaluation en deux parties autour d'une thématique commune : une partie pratique (biologie-écologie et physique-chimie), une partie écrite physique-chimie.

-ECCF 1.2 permettant d'évaluer la capacité C1.2 Étudier un phénomène social ou professionnel à l'aide de données notamment en nombre : évaluation pratique et écrite.

Elle est affectée d'un coefficient 0,5.

- ECCF 1.3 permettant d'évaluer la capacité C1.3 Exploiter la modélisation d'un phénomène : évaluation écrite.

Elle est affectée d'un coefficient 1,25

Pour les candidats hors CCF, elle se compose d'une épreuve ponctuelle terminale écrite.

Définition de l'épreuve E2 : Culture humaniste

L'épreuve valide la capacité C2 « Débattre à l'ère de la mondialisation ».

Elle est affectée d'un coefficient 3.

Pour les candidats bénéficiant du CCF, elle se compose d'une ECCF et de 2 EPT, dont les caractéristiques sont décrites ci-dessous :

- ECCF 2.1 permettant d'évaluer la capacité C2.1 Analyser l'information : évaluation orale.

Elle est affectée d'un coefficient 0,5.

- EPT 1 permettant d'évaluer la capacité C2.2 Élaborer une pensée construite : évaluation écrite.

Elle est affectée d'un coefficient 1.

- EPT 2 permettant d'évaluer la capacité C2.3 Formuler un point de vue argumenté et nuancé : évaluation écrite.

Elle est affectée d'un coefficient 1,5.

Pour les candidats hors CCF, elle se compose de deux EPT.

Définition de l'épreuve E3 : Inscription dans le monde culturel et professionnel

L'épreuve valide la capacité C3 « Développer son identité culturelle ».

Elle est affectée d'un coefficient 2.

Pour les candidats bénéficiant du CCF, elle se compose de 3 ECCF, dont les caractéristiques sont décrites ci-dessous :

- ECCF 3.1 permettant d'évaluer la capacité C3.1 Exprimer ses aspirations dans une culture commune. Évaluation en deux parties autour d'une thématique commune : première partie : ESC évaluation pratique explicitée, deuxième partie : Français évaluation orale.

Elle est affectée d'un coefficient 0,75.

- ECCF 3.2 permettant d'évaluer la capacité C3.2 "Positionner son projet professionnel" : évaluation orale.

Elle est affectée d'un coefficient 0,25.

Les examinateurs sont un enseignant d'éducation socioculturelle et des enseignants de disciplines générales ou professionnelles contribuant, pour la voie scolaire, aux enseignements à l'initiative de l'établissement.

- ECCF 3.3 permettant d'évaluer la capacité C3.3 "Communiquer avec le monde".

L'ECCF E3 s'organise selon les deux situations d'évaluation suivantes :

- une situation d'évaluation écrite (CE, CO, EE)

- une situation d'évaluation orale (EOC, EOI).

Elle est affectée d'un coefficient 1.

Pour les candidats hors CCF, elle se compose d'une épreuve ponctuelle terminale orale.

Définition de l'épreuve E4 : Engagement dans un projet collectif

L'épreuve valide la capacité C4 « Agir collectivement dans des situations sociales et professionnelles ».

Elle est affectée de coefficient 2.

Pour les candidats bénéficiant du CCF, elle se compose de 3 ECCF réparties en 2 situations d'évaluations (SE), dont les caractéristiques sont décrites ci-dessous :

- SE 1 : ECCF 4.1 permettant d'évaluer la capacité C4.1 Développer un mode de vie actif et solidaire : évaluation pratique. Elle est affectée d'un coefficient 1.

- SE 2 : évaluation orale

- ECCF 4.2 permettant d'évaluer la capacité C4.2 Mettre en œuvre un projet collectif.

Elle est affectée d'un coefficient 0,5.

- ECCF 4.3 permettant d'évaluer la capacité C4.3 Conduire une analyse réflexive de son action au sein d'un collectif. Elle est affectée d'un coefficient 0,5.

Pour les candidats hors CCF, elle se compose d'une épreuve ponctuelle terminale pratique et orale sur dossier.

Définition de l'épreuve E5 : Choix techniques

L'épreuve valide la capacité C 5 « Raisonner des choix techniques en élevage canin - félin et structure d'hébergement dans un contexte de transitions »

Elle est affectée d'un coefficient 2.

L'épreuve E5 est une épreuve ponctuelle terminale écrite d'une durée de 2h30, temps de lecture des documents inclus.

Elle est identique pour les candidats en CCF ou Hors CCF.

Définition de l'épreuve E6 : Expérience en milieu professionnel

L'épreuve valide la capacité C 6 « Assurer le fonctionnement de l'entreprise d'élevage ou d'hébergement en secteur canin-félin »

Elle est affectée d'un coefficient 3.

L'épreuve E6 est une épreuve ponctuelle terminale orale d'une durée de 30 minutes s'appuyant sur un dossier écrit produit par le candidat.

Elle est identique pour les candidats en CCF ou Hors CCF.

Définition de l'épreuve E7 : Pratiques professionnelles

L'épreuve valide les capacités C7 « Assurer la conduite technique de l'élevage canin - félin et de la structure d'hébergement », C8 « Construire une relation Homme – animal équilibrée », C9 « Commercialiser les animaux de l'entreprise et les services associés » et C10 « S'adapter à des enjeux professionnels particuliers ».

Elle est affectée d'un coefficient 5.

Pour les candidats bénéficiant du CCF, elle se compose de 7 ECCF :

ECCF 7.1 affectée du coefficient 1 permettant d'évaluer la capacité C7.1 « Réaliser des travaux d'alimentation et des soins courants aux animaux » - modalité : explicitation de pratique.

ECCF 7.2 affectée du coefficient 1 permettant d'évaluer la capacité C7.2 « Réaliser des travaux de conduite de la reproduction et des soins aux chiots ou aux chatons » - modalité : pratique explicitée

ECCF 7.3 affectée du coefficient 0,5 permettant d'évaluer la capacité C8.1 « Réaliser des activités de développement comportemental du chiot ou du chaton » - modalité : explicitation de pratique.

ECCF 7.4 affectée du coefficient 0,75 permettant d'évaluer la capacité C8.2 « Réaliser des activités d'épanouissement et de socialisation des chiens et chats » - modalité : pratique explicitée

ECCF 7.5 affectée du coefficient 0,5 permettant d'évaluer la capacité C9.1 « Promouvoir l'entreprise et ses activités » - modalité : explicitation de pratique

ECCF 7.6 affectée du coefficient 0,75 permettant d'évaluer la capacité C9.2 « Conseiller le client dans son projet d'acquisition d'un animal » - modalité : pratique explicitée.

ECCF 7.7 affectée du coefficient 0,5 permettant d'évaluer la capacité C10 « S'adapter à des enjeux professionnels particuliers »

Pour les candidats hors CCF, l'épreuve E7 prend la forme d'une épreuve ponctuelle terminale avec :

- Une première partie portant sur l'évaluation des capacités en lien avec la conduite des animaux (explicitation de pratique et pratique explicitée)
- Une deuxième partie portant sur l'évaluation des capacités en lien avec la commercialisation et la valorisation des produits et services de l'entreprise (explicitation de pratique et pratique explicitée)

Définition des épreuves facultatives n°1 et n°2

Le candidat peut choisir une ou deux épreuves facultatives parmi les enseignements/unités facultatifs possibles. Les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur relevant du ministre en charge de l'agriculture.

Seuls les points excédant 10 sur 20 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention.

Critères d'évaluation des capacités générales

Capacités globales	Capacités évaluées	Critères
C1 Construire son raisonnement autour des enjeux du monde actuel	C1.1 Interpréter des faits en s'appuyant sur une démarche scientifique	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Appropriation à partir d'un contexte d'un problème ou de questionnements ▪ Raisonnement scientifique pour proposer une stratégie de résolution ▪ Réalisation de la démarche retenue ▪ Exploitation de données et de résultats
	C1.2 Étudier un phénomène social ou professionnel à l'aide de données notamment en nombre	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Analyse du contexte et de la problématique ▪ Traitement des données adapté au contexte et à la problématique étudiée ▪ Exposition des données adaptées au contexte et représentatives de la problématique étudiée
	C1.3 Exploiter la modélisation d'un phénomène	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Analyse d'un phénomène dans son contexte ▪ Utilisation d'un ou de plusieurs modèle(s) adapté(s) au phénomène étudié ▪ Validation d'une conjecture ou d'une théorie ▪ Communication / diffusion de la réponse
C2 Débattre à l'ère de la mondialisation	C2.1 Analyser l'information	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Caractérisation et traitement de l'information ▪ Contextualisation de l'information
	C2.2 Élaborer une pensée construite	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mobilisation de notions pertinentes au regard du questionnement ▪ Analyse de faits et de documents ▪ Structuration de la démarche
	C2.3 Formuler un point de vue argumenté et nuancé	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Interprétation de l'œuvre littéraire ▪ Adaptation de la stratégie argumentative à la situation de communication et à la visée ▪ Mobilisation d'arguments et de procédés adaptés à la visée ▪ Maîtrise de la langue

Capacités globales	Capacités évaluées	Critères
C3 Développer son identité culturelle	C3.1 Exprimer ses aspirations dans une culture commune	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Engagement dans une production personnelle ▪ Prise en compte du destinataire de ses intentions ▪ Mobilisation du champ médiatique ▪ Mobilisation de références littéraires, artistiques et culturelles ▪ Qualité de l'expression artistique ▪ Défense d'un point de vue ▪ Maîtrise de la langue
	C3.2 Positionner son projet professionnel	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Identification des potentiels ▪ Identification des opportunités ▪ Projection vers une identité professionnelle
	C3.3 Communiquer avec le monde	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Communication orale en langue étrangère ▪ Communication écrite en langue étrangère
C4 Agir collectivement dans des situations sociales et professionnelles	C4.1 Développer un mode de vie actif et solidaire	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Engagement autour d'expériences motrices variées. ▪ Mobilisation de ressources motrices et méthodologiques. ▪ Mobilisation de ressources relationnelles et sociales.
	C4.2 Mettre en œuvre un projet collectif	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Prise en compte de la commande ▪ Implication/ appropriation dans le projet ▪ Adaptation aux imprévus ▪ Coopération au sein d'un collectif
	C4.3 Conduire une analyse réflexive de son action au sein d'un collectif	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Positionnement dans une action collective. ▪ Retour objectif sur son action ▪ Projection et transfert dans une situation sociale ou professionnelle future

Critères d'évaluation des capacités professionnelles

Capacités globales	Capacités évaluées	Critères
C5 Raisonner des choix techniques en élevage canin - félin et structure d'hébergement dans un contexte de transitions	C5.1 Diagnostiquer le fonctionnement technique d'une structure d'élevage et/ou d'hébergement	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Appropriation de l'activité dans son contexte ▪ Analyse des choix techniques existants
	C5.2 Élaborer un scénario d'évolutions techniques dans un contexte de transitions	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Proposition de choix techniques ▪ Analyse des propositions en terme de durabilité sociale, économique et environnementale

C6 Assurer le fonctionnement de l'entreprise d'élevage ou d'hébergement en secteur canin - félin	C6.1 Réaliser des activités de gestion administrative et budgétaire de l'entreprise	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réalisation d'enregistrements administratifs et budgétaires de l'activité de l'entreprise ▪ Raisonement d'un investissement
	C6.2 Organiser son travail	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Planification du travail ▪ Opérationnalisation du travail
C7 Assurer la conduite technique de l'élevage canin - félin et de la structure d'hébergement	C7.1 Réaliser des travaux d'alimentation et des soins courants aux animaux	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Observation des animaux et de leur lieu de vie ▪ Intervention auprès des animaux ▪ Relation à l'animal ▪ Intervention sur les installations et les équipements
	C7.2 Réaliser des travaux de conduite de la reproduction et des soins aux chiots ou aux chatons	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Observation des animaux ▪ Qualité de l'intervention ▪ Relation à l'animal

Capacités globales	Capacités évaluées	Critères
C8 Construire une relation Homme – animal équilibrée	C8.1 Réaliser des activités de développement comportemental du chiot ou du chaton	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Relation avec l'animal ▪ Qualité de la conduite du processus de développement comportemental ▪ Approche réflexive sur l'activité
	C8.2 Réaliser des activités d'épanouissement et de socialisation des chiens et chats	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Lecture du comportement de l'animal ▪ Intervention raisonnée selon le type d'animal ▪ Relation à l'animal
C9 Commercialiser les animaux de l'entreprise et les services associés	C9.1 Promouvoir l'entreprise et ses activités	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Identification des potentialités de l'entreprise ▪ Proposition d'une action de communication adaptée ▪ Mise en œuvre de l'action de promotion
	C9.2 Conseiller le client dans son projet d'acquisition d'un animal	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Qualité de la conduite de l'entretien avec le futur propriétaire ▪ Qualité des conseils et des informations transmises au client sur l'animal pour favoriser la réussite de l'acquisition
C10 S'adapter à des enjeux professionnels particuliers		<ul style="list-style-type: none"> ▪ A l'initiative de l'équipe pédagogique

RÉFÉRENTIEL DE FORMATION

Présentation et architecture de formation

La formation est centrée sur l'acquisition des capacités générales et professionnelles mentionnées dans le référentiel de compétences.

La formation est structurée en modules, chacun référant à une capacité globale du référentiel de compétences.

À l'intérieur de chaque module, sont précisés :

- ◆ Les conditions d'atteinte des capacités et les attendus, notions et contenus de la formation mobilisant les disciplines ainsi que des activités pluridisciplinaires et/ou des séquences en entreprises,
- ◆ Les disciplines et les horaires mobilisées hors activités pluridisciplinaires.

Les contenus enseignés doivent l'être au regard des capacités visées et ne pas rester purement théoriques. Les enseignements doivent être contextualisés et mis en œuvre au plus près de la réalité du travail ou de la réalité sociale.

Ces enseignements concourent pleinement à l'acquisition des compétences du cadre de référence des compétences numériques, déclinaisons française du DIGCOMP de l'union européenne.

Modules d'enseignement général

MG1 : Construction d'un raisonnement scientifique autour des questions du monde actuel

MG2 : L'exercice du débat à l'ère de la mondialisation

MG3 : Construction et expressions des identités culturelles et professionnelles

MG4 : Actions et engagements individuels et collectifs dans des situations sociales

Modules d'enseignement professionnel (hors pluridisciplinarité)

MP5 : Choix techniques de conduite d'élevage et d'hébergement dans un contexte de transitions

MP6 : Fonctionnement de l'entreprise d'élevage ou d'hébergement du secteur canin - félin

MP7 : Conduite technique de l'élevage canin - félin et de la structure d'hébergement

MP8 : Éducation des animaux

MP9 : Commercialisation des animaux de l'entreprise et des services associés

MAP : Module d'adaptation professionnelle

Activités pluridisciplinaires

Les activités pluridisciplinaires sont construites sur des thématiques s'appuyant sur les modules d'enseignement général et d'enseignement professionnel.

Période de formation en milieu professionnel

14 à 16 semaines

Enseignements sous forme de stage collectif éducation à la santé et au développement durable (ESDD-Santé)

Le stage collectif éducation à la santé et au développement durable fait partie intégrante de la formation. Il est organisé sur le temps scolaire et vise l'éducation à la santé, à la sécurité et au développement durable en mettant l'accent sur l'action et une démarche de projet.

Ce stage poursuit des objectifs communs à travers les deux thématiques développées :

- ◆ Induire une réflexion sur les conduites et les pratiques individuelles ou collectives,
- ◆ Favoriser un comportement responsable dans la vie personnelle, sociale et professionnelle.

Le développement durable est pris en compte dans ses trois composantes économique, sociale et environnementale dans l'ensemble des modules concernés, et plus particulièrement à travers la mise en œuvre des activités professionnelles.

Ce stage collectif permet la réflexion et la mise en œuvre d'une action dans un cadre concret, en lien ou non avec le domaine professionnel.

L'implication de l'ensemble de la communauté éducative constitue un atout pour la réussite du projet mis en œuvre dans le cadre de ce stage collectif.

Le choix des thématiques et les compétences à développer est raisonné sur l'ensemble du cursus.

Enseignements sous forme de stage collectif Valorisation du Vécu en Milieu Professionnel (VVMP)

Le stage collectif « valorisation du vécu en milieu professionnel » fait partie intégrante de la formation et vise une préparation optimale aux séquences de formation en milieu professionnel en mettant l'accent sur la santé, sécurité au travail par une approche de l'analyse du travail/analyse de l'activité.

Ce stage vise à :

- ◆ S'emparer de la question de la santé et sécurité au travail à travers les séquences de formation en milieu professionnel ;
- ◆ Lire une situation professionnelle, en évaluer les risques et conduire l'action en sécurité ;
- ◆ Exploiter les vécus en milieu professionnel.

Ce stage s'articule avec les modules professionnels et permet tout particulièrement d'entraîner les capacités professionnelles C5 à C9 grâce à l'approche du retour sur expérience qui est conduite.

Ce stage collectif permet une approche de l'analyse du travail en lien avec le domaine professionnel.

L'implication de l'ensemble de la communauté éducative constitue un levier pour le développement des capacités à mettre en œuvre dans le cadre de ce stage collectif.

Enseignement à l'initiative de l'établissement :

110h

L'organisation de ces enseignements est pilotée par l'établissement selon un projet pédagogique construit par l'équipe pédagogique de l'établissement et validée par le Conseil d'Administration.

Ces enseignements visent le développement des capacités constitutives des blocs de compétences 3 et 4.

Orientations proposées :

- ◆ Consolidation de compétences méthodologiques : lecture de consignes, gestion de la trace écrite, organisation du travail, autonomie, appropriation de l'outil documentaire...
- ◆ Consolidation de compétences civiques, sociales et professionnelles : droits de l'Homme, citoyenneté, vie en société, respect d'autrui, projet sportif et/ou culturel, problématiques techniques...
- ◆ Orientation, projet individuel et professionnel de l'élève, aide à la réussite, aide individualisée...

Ces enseignements participent de l'individualisation de la formation. Ils ne doivent pas faire l'objet d'apports purement théoriques isolés mais être apportés en situation d'apprentissage

Horaires

La répartition des horaires par discipline est l'objet d'un arrêté spécifique "grille horaire" pour la voie scolaire.

Enseignements facultatifs et unités facultatives

Chaque apprenant peut choisir de suivre 1 ou 2 enseignements/unités facultatifs en classe de 1ère ou terminale. Il se présente à l'épreuve ou aux épreuves en CCF correspondantes.

Liste des enseignements facultatifs :

Les enseignements facultatifs pouvant être proposés dans les établissements d'enseignement agricole publics ou privés sous contrat sont les suivants :

- ◆ Langues vivantes : étrangères II ou III ou langues et cultures régionales ou langue des signes française
- ◆ Hippologie et équitation
- ◆ Pratiques professionnelles et projets
- ◆ Pratiques physiques et sportives
- ◆ Pratiques sociales et culturelles : pratiques culturelles et artistiques ou technologies de l'informatique et du multimédia

L'unité facultative « mobilité » (NS DGER/SDPFE/2016-827 du 26 octobre 2016) valide les résultats d'une période de formation effectuée en milieu professionnel dans un État membre de l'Union européenne, de l'Espace économique européen ou de l'Association européenne de libre-échange, dans le cadre de la préparation au diplôme du baccalauréat professionnel.

L'unité facultative « engagement citoyen » (NS DGER/SDPFE/2021-139 du 24 février 2021) permet aux apprenants inscrits aux diplômes du baccalauréat professionnel de valoriser leur engagement citoyen dans et hors de l'établissement.

L'évaluation de cette unité facultative s'appuie sur les acquis obtenus à l'occasion de situations d'engagement dans le cadre de la vie sociale des candidats.

Formation à caractère professionnel

Défis sociétaux

L'ensemble de la formation contribue, par les mises en situation pédagogiques, par les questionnements induits et par les contenus abordés, à former les élèves au développement durable pour répondre aux besoins actuels et futurs de la société dans les territoires. La formation vise à rendre les élèves capables de mobiliser et de mettre en perspective des savoirs, des expériences vécues, par une prise en compte conjointe de la performance environnementale, de la performance sociale et de la performance économique. Cette démarche, en lien avec l'agroécologie et les attentes sociétales permet de mettre en évidence la complexité des systèmes d'organisation, de production et de décision, dépassant ainsi une simple connaissance des modèles. Les modules d'enseignements généraux et professionnels contribuent de façon systémique à aborder les relations entre les territoires et les sociétés, et les diverses transitions qui y sont afférentes. Tous les modules pourront s'appuyer sur les innovations technologiques associées au numérique. Les séquences pluridisciplinaires, les semaines de stages collectifs sont autant de séances pédagogiques favorisant la mise en situation des élèves en les impliquant dans une réflexion en lien avec des questions socialement vives. L'ensemble du dispositif de formation de ce baccalauréat contribue ainsi à former des citoyens acteurs et responsables face aux défis liés aux dynamiques diversifiées d'évolution des territoires, aux services à apporter à la population, à l'évolution des activités et des métiers dans les espaces ruraux.

La formation professionnelle est définie en lien direct avec les référentiels d'activités et de compétences et en continuité de la formation dispensée en classe de seconde professionnelle « productions ». Elle vise une professionnalisation au niveau 4. Elle comprend une formation en milieu professionnel. Sous statut scolaire, la formation se déroule sur deux années soit 55 semaines auxquelles s'ajoutent des stages de formation en milieu professionnel.

Pour l'ensemble de la formation professionnelle, une place prépondérante est accordée à la découverte du milieu professionnel, par la valorisation des expériences en milieu professionnel, des interventions de professionnels, des visites d'entreprises du secteur de l'élevage et de l'hébergement des chiens et des chats. L'hébergement inclut les activités de pension canine et féline et l'hébergement des chiens et des chats dans des structures associatives de type refuge ou société protectrice des animaux (SPA).

L'ensemble des modules professionnels participent à la sensibilisation aux bonnes pratiques professionnelles (protection de l'environnement et gestion raisonnée des ressources, produire autrement dans le cadre de la transition agro-écologique, respect du bien-être animal, production d'animaux équilibrés en vue de leur devenir d'animaux de compagnie ou d'utilité, prise en compte des changements climatiques, etc.).

La formation professionnelle : des modalités pédagogiques particulières

Les activités pluridisciplinaires centrées sur l'enseignement professionnel permettent d'aborder une thématique dans ses différentes dimensions en mobilisant les acquis de différentes disciplines.

Les activités pluridisciplinaires liées aux modules d'enseignement professionnel sont réparties autour des thématiques suivantes :

- ◆ Fonctionnement et diagnostic de l'entreprise en vue de la prise de décisions d'investissements
- ◆ Conseils et ventes de chiens et de chats
- ◆ Élevage, pension et hébergement canin - félin en transition
- ◆ Organisation des activités d'élevage et d'hébergement
- ◆ Thématique au choix des équipes pédagogiques

Les activités professionnelles sont mises en œuvre au sein des structures d'élevage et d'hébergement, ou atelier pédagogique qui peuvent servir de terrain de mise en pratique, mais aussi dans le cadre de partenariats.

La formation en milieu professionnel (stages individuels)

La formation en milieu professionnel représente 14 à 16 semaines, sur les deux années du cycle terminal, dont 11 sont prises sur la scolarité. Elles sont consacrées au(x) stage(s) individuel(s) en entreprises.

Les 14 semaines de stage individuel (dont 11 prises sur la scolarité) préparent en particulier, aux épreuves E6 « Expérience en milieu professionnel » et E7 « Pratiques professionnelles ». Parmi celles-ci :

- ◆ 8 semaines au moins ont lieu dans une même entreprise, support de l'épreuve E6. Les structures d'accueil sont des entreprises du secteur canin félin de dimension professionnelle (minimum de 50 chiots ou chatons vendus par an ou 3000 jours d'hébergement)
- ◆ Pour les élèves en formation initiale scolaire, l'exploitation de l'établissement ne peut pas être un lieu de stage support de l'épreuve E6.
- ◆ 2 à 4 semaines au plus peuvent se dérouler dans des lieux de stages complémentaires. Une période significative de formation individuelle en milieu professionnel permet aux apprenants de suivre des activités relatives au processus de production de chiots et/ou de chatons.
- ◆ 2 semaines peuvent être consacrées à des stages d'ouverture en liaison avec le MAP ou le projet personnel de l'élève.

Au-delà des 14 semaines, les établissements scolaires ont la possibilité de proposer, à titre individuel ou pour des groupes restreints d'élèves de la classe, de 1 à 2 semaine(s) supplémentaire(s) de stage prises sur la scolarité. Dans le cadre d'un parcours différencié, cette disposition peut être mise en œuvre tout au long de la formation pour certains élèves dont le projet de formation vise en priorité l'insertion professionnelle. Ce contexte de formation particulier est proposé à des élèves identifiés par l'équipe pédagogique comme pouvant en tirer parti. Toutes les organisations pour la mise en place de la ou des semaine(s) supplémentaire(s) sont possibles (journées, semaine(s) alternée(s) avec les enseignements en établissement ou semaines cumulées) ».

Santé et sécurité au travail

La formation professionnelle intègre les préoccupations de la santé et de la sécurité au travail, en particulier la prévention des risques professionnels.

Le jeune en formation identifie les principales activités à risques, les principaux dangers et dommages afin qu'il preserve sa santé et sa sécurité et celles de son entourage.

Il s'agit d'accompagner le futur professionnel dans une démarche de prévention adaptée aux situations de travail auxquelles il peut être confronté.

Une attention particulière sera portée à l'application de principes de sécurité physique, d'ergonomie et d'économie de l'effort dans les situations professionnelles développées.

Au-delà des stages collectifs, la formation poursuit un double objectif, enseigner en sécurité et éduquer à la santé et sécurité au travail et a une double finalité : la sécurité immédiate des jeunes en formation et la prévention des risques par l'éducation.

Dans le cadre de l'autonomie des établissements, il peut être proposé aux apprenants des formations aux premiers secours ou de sauveteur secouriste du travail.

Développement durable

Au-delà de l'éducation du citoyen au développement durable, visée dans le stage collectif, la formation professionnelle prend en compte les préoccupations de durabilité dans ses diverses dimensions économique, sociale et environnementale.

Pour cela, la formation professionnelle apporte des savoirs socio-économiques, scientifiques, historiques et culturels nécessaires à la compréhension des enjeux du développement durable et des savoirs et savoir-faire scientifiques et techniques appropriés pour développer une activité professionnelle adaptée

Modules de formation

MG 1 : Construction d'un raisonnement scientifique autour des questions du monde actuel

Rappel des capacités visées

Capacité 1 correspondant au bloc de compétences B 1 : Construire son raisonnement autour des enjeux du monde actuel

C1.1- Interpréter des faits en s'appuyant sur une démarche scientifique

C1.2- Étudier un phénomène social ou professionnel à l'aide de données notamment en nombre.

C1.3- Exploiter la modélisation d'un phénomène

Finalités de l'enseignement

L'enseignement permet l'acquisition d'une culture scientifique et le développement de l'esprit critique afin que les choix citoyens sur des questionnements autour des enjeux du monde actuel (santé, alimentation, eau, énergie, biodiversité) soient éclairés. L'enseignement vise à acquérir les étapes de la démarche scientifique en s'appuyant sur une pratique expérimentale, l'usage et le traitement de données numériques et d'informations ainsi que l'exploitation de modèles. Le développement de compétences transversales doit permettre à l'apprenant de s'adapter à l'évolution des métiers, d'envisager une poursuite d'études et de se former tout au long de la vie.

Cet enseignement doit être réalisé en lien avec les compétences essentielles en matière de durabilité (ONU 2015 : programme mondial de développement durable à horizon 2030) dont l'analyse systémique, la réflexion critique et la résolution intégrée de problèmes.

Disciplines mobilisées

Disciplines	Volumes horaires hebdomadaires
Biologie – Écologie	1,25
Physique - chimie	1
Mathématiques	2
TIM	0,5

Autres activités supports potentielles

L'enseignement s'appuie sur les expériences en stage, sur des activités pluridisciplinaires, intra et/ou inter-modulaires, sur des visites, des voyages d'étude, les séquences en exploitations agricoles et ateliers technologiques et pédagogiques, ... qui contribuent à l'atteinte de la capacité.

Capacité évaluée	Critères d'évaluation	Savoirs mobilisés	Disciplines
C.1.1 Interpréter des faits en s'appuyant sur une démarche scientifique	<p>Appropriation à partir d'un contexte d'un problème ou de questionnements</p> <p>Raisonnement scientifique pour proposer une stratégie de résolution</p> <p>Réalisation de la démarche retenue</p> <p>Exploitation de données et de résultats</p>	<p>Techniques de laboratoire et de terrain</p> <p>Écosystème</p> <p>Ressources Naturelles Communes</p> <p>Enjeux énergétiques</p>	<p>Biologie - Écologie Physique - Chimie</p>

Conditions d'atteinte de la capacité

On attend de l'apprenant qu'il soit en capacité d'interpréter des faits en s'appuyant sur une démarche scientifique. L'apprenant met en œuvre tout ou partie des étapes de la démarche scientifique dans une situation contextualisée en lien avec des enjeux du monde actuel (santé, alimentation, eau, énergie, biodiversité).

L'enseignement met l'accent sur les parties expérimentales pratiques de la démarche scientifique et sur les tâches complexes.

Attendus de la formation

L'enseignement des disciplines présentes dans ce module s'appuie sur une approche contextualisée des problématiques. Les notions supports des démarches scientifiques mises en œuvre avec les apprenants prennent notamment appui sur le comportement citoyen en toute sécurité, les biomolécules de l'alimentation, les solutions aqueuses et les transferts énergétiques.

Appropriation, à partir d'un contexte, d'un problème ou de questionnements

Reformulation, explicitation d'un problème ou de questionnements
Recherche d'analogies avec des situations similaires

Raisonnement scientifique pour proposer une stratégie de résolution

Formulation d'hypothèses, proposition d'une méthode de résolution, d'une démarche à mettre en œuvre.
Proposition d'un protocole, choix et argumentation des modalités retenues

Réalisation de la démarche retenue

Mise en œuvre d'un protocole expérimental en respectant les règles de sécurité
Identification et application des règles liées au tri sélectif des déchets chimiques et biologiques

Exploitation de données et résultats

Analyse critique des résultats obtenus et des conclusions émises
Réalisation d'un compte rendu du travail expérimental mené et des résultats obtenus

Capacité évaluée	Critères d'évaluation	Savoirs mobilisés	Disciplines
C1.2 Étudier un phénomène social ou professionnel à l'aide de données notamment en nombre.	<p>Analyse du contexte et de la problématique</p> <p>Traitement des données adapté au contexte et à la problématique étudiés</p> <p>Exposition des données adaptée au contexte et représentative de la problématique étudiée</p>	<p>Collecte, stockage, organisation des données en toute sécurité</p> <p>Traitement analytique (tableur)</p> <p>Représentation communication (grapheur, SIG, tableaux de bord)</p>	TIM Mathématiques

Conditions d'atteinte de la capacité

La capacité est atteinte si l'apprenant, face à une question sociale ou technique, est en mesure, après analyse d'un contexte, de rechercher des sources ou de produire des données pouvant l'aider à résoudre la problématique posée, de sélectionner les données et de les travailler pour les enrichir ou pour ne garder que celles réellement utiles. Il est également en capacité de les traiter en utilisant un logiciel adapté afin de pouvoir représenter les résultats obtenus de la manière la plus pertinente possible et ainsi aider à la prise de décision.

Attendus de la formation

Analyse du contexte et de la problématique

Recherche des données brutes adaptées au contexte et à la problématique en se conformant à la législation en vigueur

Mise en qualité des données (transformation des données brutes en informations)

Traitement des données adapté au contexte et à la problématique étudiés (transformation des informations en connaissances)

Utilisation d'indicateurs statistiques de position et de dispersion

Utilisation avancée des fonctionnalités du tableur

Utilisation d'outils externes au tableur

Exposition des données adaptée au contexte et représentative de la problématique étudiée.

Représentation de données non spatialisées par création de graphiques simples et complexes

Représentation des données spatialisées par création de cartes

Création de tableaux de bord.

Capacité évaluée	Critères d'évaluation	Savoirs mobilisés	Disciplines
C1.3 Exploiter la modélisation d'un phénomène	Analyse d'un phénomène dans son contexte Utilisation d'un modèle adapté au phénomène étudié Validation d'une conjecture Communication / diffusion de la réponse	Phénomènes biologiques et écologiques Modélisation d'un phénomène Argumentation de la réponse apportée	Mathématiques Biologie - Écologie

Conditions d'atteinte de la capacité

La capacité est atteinte si l'apprenant, à partir d'un contexte, est capable d'utiliser une modélisation adaptée afin de répondre à un questionnement. On attend de l'apprenant qu'il soit capable d'extraire et organiser de l'information, de la traduire afin d'utiliser un modèle permettant d'étudier un phénomène. Au vu du traitement effectué, il doit avoir un regard critique sur les résultats obtenus, en validant ou non les choix opérés, et expliquer ses réponses à partir de la démarche mise en œuvre.

Attendus de la formation

Analyse d'un phénomène dans son contexte

Appropriation d'un contexte

Traduction du phénomène en langage mathématique

Utilisation d'un modèle adapté au phénomène étudié

Situations de proportionnalité

Utilisation de représentations géométriques

Modèles discrets de suites arithmétiques et géométriques

Ajustements affines et modèles continus de fonctions

Modèles probabilistes

Validation d'une conjecture

Pertinence du modèle

Interprétation, analyse des résultats et conclusion

Communication / diffusion de la réponse

Représentation/restitution

MG 2 : L'exercice du débat à l'ère de la mondialisation

Rappel des capacités visées

Capacité 2 correspondant au bloc de compétences B 2 : Débattre à l'ère de la mondialisation

C2.1. Analyser l'information

C2.2. Élaborer une pensée construite

C2.3. Formuler un point de vue argumenté et nuancé

Finalités de l'enseignement

L'enseignement vise à accompagner les apprenants à la prise en main d'outils et de méthodes qui permettent de poser un regard distancié et critique sur le monde. Dans un monde globalisé et connecté, l'accès à l'information semble facilité mais nécessite une connaissance fine et éclairée des fonctionnements et des usages des modes de communication pour pratiquer le débat contradictoire et accéder à la culture de la controverse. Ce module a donc pour objet d'enseigner aux apprenants à se décentrer, à décrypter l'information, à prendre en compte autrui et ses valeurs afin d'argumenter et de débattre d'une opinion.

Disciplines mobilisées

Disciplines	Volumes horaires hebdomadaires
Documentation	0,5
Histoire-Géographique-EMC	1,5
Lettres	1,75

Autres activités supports potentielles

Les thèmes de pluridisciplinarité sont des occasions de renforcer le travail sur l'information pour développer sa pensée critique et l'exercer dans le cadre du débat citoyen.

Capacité évaluée	Critères d'évaluation	Savoirs mobilisés	Disciplines
C2.1 Analyser l'information	Caractérisation et traitement de l'information Contextualisation de l'information	Information Document Évaluation de l'information Paysage informationnel Repères, acteurs et notions historiques et géographiques	Documentation Histoire-Géographie- EMC

Conditions d'atteinte de la capacité

La capacité est atteinte si l'apprenant sait caractériser une information, la traiter et la contextualiser, c'est-à-dire disposer des repères pour se l'approprier et la mettre en perspective.

Attendus de la formation

Travailler la nécessaire lucidité dont tous les citoyens doivent disposer lorsqu'ils se trouvent confrontés à une information constitue aujourd'hui un enjeu central pour l'éducation au sein d'une société "numérique". Cela passe par le développement d'un regard et d'une mise à distance critiques face aux informations.

Mobilisation des notions en information-documentation pour caractériser et traiter l'information

Information et document : définitions, typologies, situations et rôles dans un contexte donné

Évaluation de l'information : sélection, appropriation et utilisation de l'information à partir d'une pratique raisonnée de la recherche documentaire

Paysage informationnel : construction d'une culture de l'information

Mobilisation de repères, acteurs, notions historiques pour contextualiser l'information

Vivre en France en démocratie depuis 1945

L'accès aux ressources pour produire, consommer, se loger et se déplacer

Capacité évaluée	Critères d'évaluation	Savoirs mobilisés	Disciplines
C2.2 Élaborer une pensée construite	Mobilisation de repères, acteurs, notions pertinents au regard du questionnement Analyse de faits et de documents Structuration de la démarche	Repères, acteurs et notions historiques et géographiques Méthodes et démarches historiques et géographiques	Histoire- Géographie- EMC

Conditions d'atteinte de la capacité

La capacité est atteinte si l'apprenant sait mobiliser les notions pertinentes pour analyser et confronter des faits et des documents de toutes natures issus de périodes et de territoires variés et parvient à structurer une démarche de raisonnement autonome afin de se forger une opinion étayée.

Attendus de la formation

L'enseignement d'histoire-géographie doit aider les élèves à comprendre le monde par l'examen du passé en histoire et par celui des territoires en géographie. Il les confronte, en observant les pratiques des acteurs d'hier et d'aujourd'hui, à la complexité des situations historiques et géographiques. L'histoire et la géographie donnent ainsi aux élèves des grilles de lecture du monde en les initiant aux méthodes de l'historien et du géographe.

Guerres européennes, guerres mondiales, guerres totales (1914-1945)

Étude d'une situation : les batailles de 1916 : Verdun et la Somme

Étude d'une situation : le génocide des Juifs et des Tziganes dans L'Europe en guerre

Traitement général du thème : Guerres européennes, guerres mondiales, guerres totales (1914-1945)

Le jeu des puissances dans les relations internationales (1945 à nos jours)

Étude d'une situation : les Jeux Olympiques, un enjeu de la guerre froide

Étude d'une situation : l'Irak en guerres (1980 à nos jours)

Traitement général du thème : Le jeu des puissances dans les relations internationales (1945 à nos jours)

Des réseaux de production et d'échanges mondialisés

Étude d'une situation : les réseaux de câbles sous-marins, infrastructures essentielles de la mondialisation

Étude d'une situation : le détroit de Malacca, un point de passage majeur et stratégique

Traitement général du thème : des réseaux de production et d'échanges mondialisés

Une circulation croissante et diverse des personnes à l'échelle mondiale

Étude d'une situation : diversité des migrations dans le bassin méditerranéen

Étude d'une situation : les mobilités d'apprenants dans l'Union européenne

Traitement général du thème : une circulation croissante et diverse des personnes à l'échelle mondiale.

capacité évaluée	Critères d'évaluation	Savoirs mobilisés	Disciplines
C2.3 Formuler un point de vue argumenté et nuancé	Interprétation de l'œuvre littéraire Adaptation de la stratégie argumentative à la situation de communication et à la visée Mobilisation d'arguments et de procédés adaptés à la visée Maîtrise de la langue	Littérature et autres arts Stratégies de lecture diverses Argumentation Expression	Lettres

Conditions d'atteinte de la capacité

On attend de l'apprenant que son expérience de lecteur et son approche sensible des œuvres littéraires et artistiques lui permettent de prendre position dans un débat de

société sur des questions liées à la nature et/ou aux solidarités. Il est ainsi capable d'agir en citoyen et en professionnel responsable.

La capacité est atteinte si l'apprenant est capable d'interpréter une œuvre littéraire, d'en percevoir le sens, les enjeux et la dimension esthétique pour formuler un point de vue argumenté et nuancé suivant une stratégie adaptée à la situation de communication et à la visée. La maîtrise de la langue concourt à l'atteinte de cette capacité.

Attendus de la formation

L'enseignement vise à former un citoyen éclairé, ouvert et accompli grâce à la fréquentation des œuvres littéraires et artistiques.

Littérature et autres arts

Culture littéraire et artistique
Genres littéraires majeurs
Formes, registres et tonalités

Stratégies de lecture diverses

Démarches de lectures actives
Écrits d'appropriation
Oraux d'appropriation

Argumentation

Dimensions pragmatique et dialogique de l'argumentation
Stratégies de l'argumentation
Genres de l'argumentation

Expression

Respect des codes de la langue écrite
Respect des codes de l'oral

MG 3 : Construction et expressions des identités culturelles et professionnelles

Rappel des capacités visées

Capacité 3 correspondant au bloc de compétences B 3 : Développer son identité culturelle

- C3.1- Exprimer ses aspirations dans une culture commune
- C3.2- Positionner son projet professionnel
- C3.3- Communiquer avec le monde

Finalités de l'enseignement

L'enseignement doit permettre à l'apprenant d'exprimer ses émotions et aspirations personnelles et professionnelles, d'affiner sa connaissance de soi et d'autrui en s'engageant dans des processus de création et d'expression, d'échange, d'ouverture sur le monde et de mobilités. Il vise à la fois à renforcer son identité et le sentiment

d'appartenance à une culture commune et à faire l'expérience de l'altérité et de la diversité culturelle. L'enseignement permet par ailleurs d'accompagner l'apprenant dans la construction de son projet professionnel sur l'ensemble du cycle terminal. Il l'amène à consolider son identité professionnelle et à se projeter vers une poursuite d'études.

Disciplines mobilisées

Disciplines	Volumes horaires hebdomadaires
Lettres	0,25
ESC	1
LV	1,75

Autres activités supports potentielles

Les enseignements thématiques traités en pluridisciplinarité sont des occasions de renforcer le travail sur la construction et l'expression des identités culturelles et professionnelles.

Les EIE sont mobilisés et concourent, en associant des disciplines du domaine professionnel aux disciplines impliquées dans le module, à l'acquisition de la capacité C3.2 "Positionner son projet professionnel". S'ils restent totalement à l'initiative de l'établissement, les EIE sont bien le support principal de l'accompagnement de l'apprenant dans l'élaboration de son projet professionnel. Les enseignements s'appuyant sur des visites, le fonctionnement de l'atelier technologique et de l'exploitation de l'établissement ainsi que les périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) participent également à l'acquisition de cette capacité.

Capacité évaluée	Critères d'évaluation	Savoirs mobilisés	Disciplines
C3.1 Exprimer ses aspirations dans une culture commune	Engagement dans une production personnelle Prise en compte du destinataire dans ses intentions Mobilisation de références littéraires, artistiques et culturelles Qualité de l'expression artistique Défense d'un point de vue Maîtrise de la langue orale	Composantes de l'identité culturelle Réalisation artistique Valorisation et médiatisation de la création Éloquence	Lettres ESC

Conditions d'atteinte de la capacité

On attend de l'apprenant qu'il soit en capacité de mobiliser des références littéraires, artistiques et culturelles pour s'engager dans une production personnelle.

Il doit s'interroger sur ses intentions, leurs effets sur le destinataire et défendre avec conviction son point de vue dans un discours devant un public.

La qualité de l'expression artistique et la maîtrise de la langue orale concourent à l'atteinte de cette capacité.

Attendus de la formation

Composantes de l'identité culturelle

Éléments constitutifs de l'appartenance à un groupe
Facteurs endogènes et exogènes à la construction de l'identité
Dimension évolutive de l'identité culturelle

Réalisation artistique

Confrontation au processus créatif contemporain
Articulation de champs de création différents en lien avec la thématique choisie
Contexte culturel et artistique du médium retenu (lien possible avec le domaine professionnel)
Expression d'un potentiel créatif comme révélateur d'une identité culturelle
Maîtrise technique du médium mobilisé par l'apprenant
Maîtrise du vocabulaire technique associé
Autonomie créatrice

Valorisation et médiatisation de la création

Place et rôle de l'art et la culture dans le champ médiatique
Explicitation de la démarche artistique entreprise
Affirmation de son engagement créatif
Approche esthétique

Éloquence
 Art oratoire
 Expression orale

Capacité évaluée	Critères d'évaluation	Savoirs mobilisés	Disciplines
C3.2 Positionner son projet professionnel	Identification des potentiels Identification des opportunités Projection vers une identité professionnelle	Connaissance de soi Aptitudes socio-professionnelles Identification des compétences professionnelles en fonction des métiers visés (voies de formation, contexte professionnel avec son cadre juridique et réglementaire) Dimension sociale de l'engagement professionnel Mise en valeur de l'ensemble de ses potentiels	ESC EIE

Conditions d'atteinte de la capacité

La capacité est atteinte si l'apprenant est en mesure de définir et valoriser son positionnement vis-à-vis du métier ou du champ professionnel visé grâce à une connaissance de ses aptitudes et du contexte professionnel. Cette capacité permet à l'apprenant de se situer en tant qu'individu et futur professionnel dans une dialectique articulant d'une part ses convictions personnelles et d'autre part les compétences attendues et les représentations du métier.

Attendus de la formation

Connaissance de soi

Cartographie de l'intime
 Réflexion sur soi et à travers les autres
 Conscientisation de son identité culturelle

Identification de ses aptitudes socio-professionnelles

Autonomie et sens des responsabilités
 Mobilité géographique et fonctionnelle
 Capacités relationnelles

Mise en valeur de l'ensemble de ses potentiels

Formulation claire du projet professionnel
 Atouts, perfectionnements et conditions nécessaires à sa réussite

Identification des compétences professionnelles en fonction des métiers visés

Cadre juridique et réglementaire
 Voies de formation et formation tout au long de la vie

Dimension sociale de l'engagement professionnel

Relation du champ professionnel avec la société

Capacité évaluée	Critères d'évaluation	Savoirs mobilisés	Disciplines
C3.3 Communiquer avec le monde	Communication orale en langue étrangère Communication écrite en langue étrangère	Culture et langue étrangères à visée sociale et professionnelle	Langue vivante

Conditions d'atteinte de la capacité

On attend de l'apprenant qu'il soit en capacité de mobiliser des savoirs langagiers et culturels pour communiquer en langue étrangère dans un cadre personnel, social ou professionnel, dans les cinq activités langagières (compréhension et expression écrites, compréhension orale, expression orale, en continu et en interaction).

Le niveau d'exigence attendu, en référence au Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL), est le niveau B1+.

Attendus de la formation

Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL)

Niveau de compétence attendu, niveau **B1+** du CECRL « utilisateur indépendant de niveau seuil »

Progressivité des apprentissages et jalons du CECRL

Cinq activités langagières

Communication orale en langue étrangère (comprendre un message oral, s'exprimer à l'oral en continu, s'exprimer à l'oral en interaction)

Communication écrite en langue étrangère (comprendre un message écrit, s'exprimer à l'écrit)

Approche actionnelle

Scénarisation de l'apprentissage linguistique à travers la réalisation de tâches

Acquisition de stratégies langagières transférables à des situations de la vie courante

Contextualisation dans les situations de la vie courante

Domaine de la vie personnelle, sociale et culturelle

Domaine de la vie professionnelle

MG 4 : Actions et engagements individuels et collectifs dans des situations sociales

Rappel des capacités visées

Capacité 4 correspondant au bloc de compétences B4 : Agir collectivement dans des situations sociales et professionnelles

C4.1- Développer un mode de vie actif et solidaire

C4.2- Mettre en œuvre un projet collectif

C4.3- Conduire une analyse réflexive de son action au sein d'un collectif

Finalités de l'enseignement

L'enseignement doit permettre de conduire des projets visant à développer l'autonomie des apprenants dans la prise en main de leur santé, leur efficacité motrice et leur capacité à agir dans un cadre collectif, à coopérer en vue d'un objectif partagé.

Cet enseignement s'inscrit dans le cadre d'un parcours global de formation en lien avec les enjeux d'intégration citoyenne mais aussi avec les attentes des milieux professionnels. La pédagogie par le projet développée dans ce module s'appuie sur des apprentissages coopératifs de nature à renforcer les compétences psychosociales des apprenants. La mise en œuvre pédagogique s'inscrit dans une approche de co-construction avec le groupe classe.

Le projet collectif doit s'inscrire dans le territoire de l'établissement et impliquer des acteurs externes (mouvement associatif, assemblées, collectifs...).

Ce module vise en priorité, pour chacun des apprenants, le développement de compétences nécessaires à la fois à une meilleure insertion sociale, professionnelle, et au renforcement des capacités d'apprentissage tout au long de la vie par l'émancipation et l'accroissement du pouvoir d'agir individuel et collectif :

Compétences sociales : coopération, négociation, gestion des conflits, capacité d'affirmation et de résistance, capacité à donner et recevoir des feed-back (boucles de rétroaction), persévérance, adaptation ...

Compétences émotionnelles : maîtrise des émotions, autoévaluation, autorégulation favorisant la confiance et l'estime de soi.

Compétences cognitives : prise de décision, résolution de problèmes, sentiment de compétence, créativité, pensée critique.

Disciplines mobilisées

Disciplines	Volumes horaires hebdomadaires
EPS	2
ESC	0,5
HG-EMC	0,25

Autres activités supports potentielles

En fonction des contextes locaux, les EIE sont mobilisés dans un but de consolidation des compétences psychosociales. S'ils restent totalement à l'initiative de l'établissement, les EIE sont bien le support principal de la conduite du projet collectif et ils participent à la construction de la capacité visée.

La pluridisciplinarité liée à ce module est à construire pour permettre aux apprenants de s'approprier les principes d'un fonctionnement démocratique en observant leur mise en œuvre concrète. Elle peut en outre nourrir la thématique du projet collectif et renforcer les apprentissages psychosociaux visés par le bloc.

Capacité évaluée	Critères d'évaluation	Savoirs mobilisés	Disciplines
C4.1 Développer un mode de vie actif et solidaire	<p>Engagement autour d'expériences motrices variées.</p> <p>Mobilisation de ressources motrices et méthodologiques.</p> <p>Mobilisation de ressources relationnelles et sociales.</p>	<p>Habiletés motrices (techniques sportives et corporelles) au service de l'efficacité dans les APSA/ Entretien de soi.</p> <p>Méthodes d'observation, d'appréciation, de gestion de l'activité physique.</p> <p>Attitudes et méthodes coopératives et collaboratives.</p> <p>Expression orale visant à évoquer les expériences vécues, à extraire et verbaliser les procédures favorisant la réussite.</p>	EPS

Conditions d'atteinte de la capacité

On attend de l'apprenant qu'il soit en capacité d'organiser sa pratique physique, en choisissant des activités singulières, une fréquence, une durée et une intensité, au bénéfice d'une plus grande efficacité motrice dans les activités sportives et artistiques pratiquées, de sa santé, de son bien-être et de son plaisir d'agir.

L'apprenant doit également être en capacité de créer des liens engageant des responsabilités et des intérêts communs en vue d'interagir positivement, efficacement et en sécurité.

Attendus de la formation

L'enjeu majeur est de donner du sens à la pratique physique pour que tous l'intègrent dans leur vie quotidienne d'adulte, de manière autonome et ce à long terme. L'enjeu est également de faire vivre des démarches collaboratives permettant de développer et de réinvestir durablement les valeurs de solidarité

AFLP 1 Efficacité motrice dans les projets de performance individuels et collectifs
Développement et gestion des ressources énergétiques, perceptives, décisionnelles,

émotionnelles

Mobilisation des coordinations techniques en lien avec les APSA

Développer une culture stratégique et tactique en lien avec les APSA

AFLP 2 Savoir s'entraîner / s'entretenir

Procédures d'échauffement et de récupération adaptées aux activités physiques sportives et artistiques

Concevoir, analyser, réguler son activité et son engagement physique, psychologique, au regard des APSA et des états de forme

Création d'habitudes de santé pour son bien-être et pour prévenir certains troubles (TMS, addictions, Troubles de l'alimentation...)

AFLP 3 S'investir dans différents rôles sociaux au sein d'un collectif

Communication et expression orale en lien avec sa pratique ou celle d'autres élèves

Attitudes et savoir-faire collaboratifs : stratégies d'organisation et de résolution collective

Tutorat, aide à l'apprentissage : observer, rendre compte, faire des propositions simples

Capacité évaluée	Critères d'évaluation	Savoirs mobilisés	Disciplines
C4.2 Mettre en œuvre un projet collectif	Prise en compte de la commande Appropriation du projet et implication Adaptation aux imprévus Coopération au sein d'un collectif	Connaissance de l'environnement social, culturel et professionnel Méthodologie du projet en mode coopératif. Fonctionnement des groupes et modalités de prises de décision Connaissance de soi pour agir et se positionner dans un projet coopératif	ESC Histoire-géographie EMC EIE

Conditions d'atteinte de la capacité

La capacité est atteinte si l'apprenant parvient, en déployant une stratégie de coopération, à participer activement à une démarche de projet collectif, répondant à une commande.

Attendus de la formation

Connaissance de l'environnement social, culturel et professionnel

Identification des opportunités locales

Identification des partenaires

Méthodologie du projet en mode coopératif

Co-construction d'un cahier des charges

Organisation et planification du travail sur un mode coopératif

Dynamique de groupe : vecteur de changement, d'innovation et de cohésion

Repérage des savoirs, savoir-faire et savoir-être du groupe
 Responsabilité vis-à-vis du groupe et intelligence collective
 Repérage des modes de communication et remédiation aux blocages
 Écoute active et communication au service de l'animation du groupe
 Fonctionnement des groupes et modalités de prises de décision
 Coopération et dynamique collective
 Principes et expériences du fonctionnement démocratique
 Résolution collective de problèmes

Capacité évaluée	Critères d'évaluation	Savoirs mobilisés	Disciplines
C4.3 Conduire une analyse réflexive de son action au sein d'un collectif	Positionnement dans une action collective. Retour objectif sur son action Projection et transfert dans une situation sociale ou professionnelle future	Observation du groupe et de la conduite de l'action Identification des compétences psycho-sociales sollicitées ou acquises Auto-évaluation continue	ESC EIE

Conditions d'atteinte de la capacité

La capacité est atteinte si l'apprenant parvient à prendre position de manière objective vis-à-vis de la conduite d'un projet (méthode, réponse à la commande, organisation du travail) et à tirer parti de cette expérience dans d'autres situations sociales et professionnelles.

Attendus de la formation

Cet enseignement vise à former des citoyens éclairés en permettant à travers l'expérience de l'engagement dans un projet collectif de dépasser les déterminations psychologiques, socio-économiques, culturelles.

Observation du groupe et de la conduite de l'action

Construction d'un positionnement dynamique (évolutif)

Identification des compétences psycho-sociales mobilisées

Compétences techniques et compétences relationnelles

Construction de grille de lecture des softskills pour les repérer et les articuler

Évaluation continue de son action au sein du collectif

Évaluation entre pairs

Auto-évaluation

Évaluation différentielle ouverte

MP 5 : Choix techniques de conduite d'élevage et d'hébergement dans un contexte de transitions

Rappel des capacités visées

Capacité C5 correspondant au bloc de compétences B5 : « Raisonner des choix techniques en élevage canin - félin et structure d'hébergement dans un contexte de transitions »

C5.1- Diagnostiquer le fonctionnement technique d'une structure d'élevage et/ou d'hébergement

C5.2- Élaborer un scénario d'évolutions techniques dans un contexte de transitions

Finalités de l'enseignement

Cet enseignement répond au champ de compétences « Pilotage technique de l'activité d'élevage et d'hébergement » dont la finalité est de définir une conduite technique de l'activité permettant d'atteindre les objectifs fixés dans un contexte de transitions.

Cet enseignement vise à donner aux futurs titulaires du bac professionnel « Conduite d'activités d'élevage et d'hébergement dans le secteur canin-félin » une culture scientifique et technique adaptée à la conduite d'une structure d'élevage et/ou d'hébergement et leur permettant d'élaborer un scénario d'évolutions techniques. L'échelle d'étude retenue pour ce module est l'échelle d'une entreprise d'élevage et/ou de pension ou une structure d'hébergement de type associatif.

Cet enseignement amène ainsi l'apprenant à développer son aptitude à raisonner les choix techniques de l'entreprise : stratégies de reproduction et de sélection, choix des aliments, organisation des espaces, gestion intégrée de la santé, etc. en prenant en compte le cadre réglementaire ainsi que les transitions auxquelles un éleveur / pensionneur est confronté et dans lesquelles il est important qu'il s'engage. Les autres modules servent à nourrir la réflexion des apprenants et constituent un corpus de savoirs et de savoir-faire nécessaires aux attendus de la capacité C5.

Ce module MP5 doit s'appuyer sur des études de cas en lien avec l'atteinte des finalités de l'enseignement, en veillant à mettre en évidence les savoirs généraux et les savoir-faire transférables à d'autres situations qui pourraient être potentiellement étudiées et/ou évaluées.

Disciplines mobilisées

Disciplines	Volumes horaires hebdomadaires
STA / productions animales	1,5
Biologie-Écologie	0,5
STE	0,25
Physique-chimie	0,25

Autres activités supports potentielles

Des visites techniques, des interventions de professionnels, la réalisation de chantiers participent à la construction de cet enseignement ancré sur des situations concrètes. Les PFMP, stages collectifs et la pluridisciplinarité participent à l'enseignement de ce module. Ces activités supports permettent de mettre réellement les apprenants en situation concrète d'analyse et d'appropriation de la démarche de diagnostic et de choix techniques à opérer dans le cadre des transitions.

Capacité évaluée	Critères d'évaluation	Savoirs mobilisés	Disciplines
C5.1 Diagnostiquer le fonctionnement technique d'une structure d'élevage et d'hébergement	<p>Appropriation de l'activité dans son contexte</p> <p>Analyse des choix techniques existants</p>	<p>Physiologie et anatomie des animaux</p> <p>Alimentation et nutrition animale</p> <p>Santé animale et biosécurité</p> <p>Sélection et reproduction animale</p> <p>Bien-être animal</p> <p>Bâtiments et équipements d'élevage</p>	<p>STA / productions animales</p> <p>Biologie-Ecologie</p> <p>STE</p> <p>Physique-chimie</p>

Conditions d'atteinte de la capacité

La capacité est atteinte si l'apprenant est à même de mobiliser des savoirs et des savoir-faire pertinents, pour analyser et exploiter des situations concrètes dans le cadre de la réalisation d'un diagnostic du fonctionnement technique d'une structure d'élevage et/ou d'hébergement. Il doit notamment être en mesure de repérer les éléments structurants de l'entreprise et de déterminer les enjeux relatifs aux choix techniques.

Attendus de la formation

Pilotage de l'alimentation du chien et du chat

Besoins alimentaires des animaux et principales pathologies associées

Comportements alimentaires et leurs troubles

Types d'alimentation et leurs constituants

Anatomie et physiologie de la digestion

Impact environnemental des choix d'alimentation

Pilotage de la reproduction du chien et du chat

Indicateurs de performance de la reproduction

Choix du mode de conduite de la reproduction

Anatomie et physiologie des appareils reproducteurs

Pilotage de la sélection

Organisations d'aide à la sélection

Transmission des caractères héréditaires

Structure génétique d'une population et ses facteurs de variation

Gestion de la diversité génétique

Gestion intégrée de la santé des chiens et des chats

Contexte sanitaire

Gestion des interactions Hôte-pathogène

Biosécurité en élevage

Gestion du bien-être animal en élevage canin-félin

Évaluation du bien-être animal

Amélioration du bien-être animal

Cadre juridique et réglementaire de la conduite technique des activités d'élevage et d'hébergement

Gestion de l'hébergement des chiens et des chats

Caractéristiques des lieux de vie et leurs paramètres d'ambiance

Entretien des espaces de vie des animaux

Gestion des effluents d'élevage

Gestion des nuisances

Capacité évaluée	Critères d'évaluation	Savoirs mobilisés	Disciplines
C5.2 Élaborer un scénario d'évolutions techniques dans un contexte de transition	Proposition de choix techniques Analyse des propositions en terme de durabilité sociale, économique et environnementale	Santé et bien-être animal dans le contexte One Health, One Welfare Stratégie d'alimentation Stratégie de sélection et de reproduction Conception et adaptation des bâtiments et des équipements d'élevage Choix des énergies	STA / productions animales Biologie-Ecologie STE Physique-chimie

Conditions d'atteinte de la capacité

La capacité est atteinte si l'apprenant est à même de mobiliser des savoirs et des savoir-faire pour proposer de manière argumentée des choix techniques pertinents en relation avec un diagnostic préalablement réalisé et les transitions. L'apprenant est notamment capable de proposer, en les justifiant, des améliorations voire des changements de pratiques. Il évalue leur impact dans une perspective de durabilité, en prenant en compte le bien être-animal et en intégrant les transitions.

Attendus de la formation

Choix techniques et impacts sur la durabilité

Concept de durabilité

Caractérisation de la durabilité d'une entreprise

Approche systémique de l'élevage

Prise en compte des transitions dans les choix techniques

Transitions agroécologique, énergétique, alimentaire, numérique...

Raisonnement des choix techniques

MP 6 : Fonctionnement de l'entreprise d'élevage ou d'hébergement du secteur canin - félin

Rappel des capacités visées

Capacité C6 correspondant au bloc de compétences B6 - Assurer le fonctionnement de l'entreprise d'élevage ou d'hébergement du secteur canin - félin

C6.1 : Réaliser des activités de gestion administrative et budgétaire de l'entreprise

C6.2 : Organiser son travail

Finalités de l'enseignement

Cet enseignement répond aux deux champs de compétence « gestion technico-économique de l'activité » et « organisation du travail ».

Pour le premier, la finalité est de garantir les performances économiques de l'activité dans un contexte de transitions. Pour le second, la finalité est d'assurer le déroulement optimal des activités dans le respect des principes de la qualité de vie au travail.

A l'issue de l'enseignement de ce module, l'apprenant doit être en mesure de réaliser les principales activités de gestion administrative et budgétaire de l'entreprise incluant le raisonnement d'un investissement. Il doit être également en mesure d'organiser efficacement son travail quotidien au sein de cette entreprise en respectant les règles de santé et sécurité au travail. Les deux fiches de compétences correspondantes peuvent utilement être consultées.

Les enseignements relatifs à l'organisation et à la conduite technique des activités de l'entreprise d'élevage ou d'hébergement en canin/félin se font dans le cadre des autres modules professionnels et s'appuient sur des situations professionnelles (élevage ou pension de l'établissement ou entreprises partenaires).

Ces enseignements et ces situations peuvent utilement appuyer les enseignements de ce module.

Disciplines mobilisées

Disciplines	Volumes horaires hebdomadaires
SESG / gestion d'entreprise	2

Autres activités supports potentielles

Pour diversifier les approches, des visites d'organisations (entreprises ou associations) qui mettent en œuvre des activités d'élevage ou d'hébergement dans des contextes différenciés concourent à favoriser l'adaptabilité des apprenants à leur employabilité future.

Les périodes de stage et les thèmes de pluridisciplinarité « Organisation des activités d'élevage et d'hébergement » et « Fonctionnement et diagnostic de l'entreprise en vue de la prise de décisions d'investissement » participent à l'enseignement de ce module.

Les organisations, entreprises ou associations, dans lesquelles se déroulent les PFMP ainsi que les élevages ou pensions des établissements sont des supports privilégiés pour l'acquisition des capacités visées.

Capacité évaluée	Critères d'évaluation	Savoirs mobilisés	Disciplines
C6.1 Réaliser des activités de gestion administrative et budgétaire de l'entreprise	Réalisation d'enregistrements administratifs et budgétaires de l'activité de l'entreprise Raisonnement d'un investissement	Éléments de droit Éléments de gestion budgétaire Méthodologie de projet Outils de gestion prévisionnelle Indicateurs technico-économiques	SESG GE

Conditions d'atteinte de la capacité

La capacité est atteinte si l'apprenant :

- est en mesure de réaliser les principaux enregistrement administratifs et budgétaires nécessaires à l'activité de l'entreprise d'élevage ou d'hébergement en secteur canin - félin ;
- est capable de calculer les principaux indicateurs technico-économiques caractéristiques des activités d'élevage et d'hébergement en canin/félin et de les mobiliser dans une analyse de la performance de ces activités dans son contexte professionnel.
- est capable de mobiliser des connaissances et des savoir-faire pour présenter de manière argumentée un investissement en lien avec la durabilité. Il en identifie et caractérise les conséquences technico-économiques pour l'entreprise du secteur canin - félin.

Attendus de la formation

Démarches administratives de l'entreprise

Démarches administratives courantes pour les activités d'élevage et d'hébergement canin - félin

Démarches administratives liées à des projets d'investissement

Fonctionnement interne de l'entreprise

Typologie des différents types d'entreprise du secteur canin-félin

Facteurs de production

Suivi de la trésorerie de l'entreprise

Prise en compte de la durabilité de l'entreprise

Représentation schématique du fonctionnement de l'entreprise

Mesure et analyse des performances technico-économiques

Indicateurs de mesure de la performance technico-économique d'une activité

Analyse de la performance technico-économique d'une activité

Élaboration de propositions de pistes d'amélioration pour la gestion des activités d'élevage et d'hébergement

Raisonnement d'un investissement

Démarches de raisonnement d'un projet d'investissement

Analyse de la pertinence d'un projet d'investissement

Capacité évaluée	Critères d'évaluation	Savoirs mobilisés	Disciplines
C6.2 Organiser son travail	Planification du travail Opérationnalisation du travail	Réglementation du travail Planification des activités Santé sécurité au travail Communication professionnelle	SESG GE

Conditions d'atteinte de la capacité

La capacité est atteinte quand l'apprenant, dans le cadre de ses responsabilités dans la structure, est capable de mobiliser des connaissances et savoir-faire techniques et économiques pour préparer et organiser la mise en œuvre d'une activité au sein de l'entreprise du secteur canin-félin, dans le respect de la santé et de la sécurité au travail.

Attendus de la formation

Organisation du travail

Planification du travail
Mise en œuvre du travail planifié
Gestion des stocks et des approvisionnements

Réglementations liées au travail

Santé et sécurité au travail
Droit du travail
Réglementations diverses ayant un impact sur le travail

Prise en compte de la dimension relationnelle

Communication interne
Appréhension d'une situation conflictuelle

MP 7 : Conduite technique de l'élevage canin - félin et de la structure d'hébergement

Rappel des capacités visées

Capacité C7 correspondant au bloc de compétences B 7 : Assurer la conduite technique de l'élevage canin - félin et de la structure d'hébergement

C7.1 - Réaliser des travaux d'alimentation et des soins courants aux animaux
C7.2 - Réaliser des travaux de conduite de la reproduction et des soins aux chiots ou aux chatons

Finalités de l'enseignement

Cet enseignement répond aux deux champs de compétence « Conduite quotidienne de l'élevage et de la structure d'hébergement » et « Conduite de la reproduction des animaux ».

Pour le premier, la finalité est de garantir quotidiennement aux animaux des conditions de vie respectueuses de leur santé et de leur bien-être. Pour le second, la finalité est d'assurer une production optimale de l'élevage dans le respect du bien-être animal. Les fiches de compétences correspondantes peuvent utilement être consultées.

A l'issue de l'enseignement de ce module, l'apprenant doit être en mesure d'assurer la conduite technique des animaux au quotidien et dans le cadre du processus de production, dans le respect du bien-être animal, de la biosécurité et de la sécurité au travail. L'acquisition d'un savoir-faire en termes d'observation des animaux, d'intervention raisonnée et d'approche réflexive sur ses pratiques est mise en avant.

L'enseignement doit permettre à l'apprenant de développer sa capacité à conduire des nouveau-nés en assurant leur survie et à conduire des jeunes jusqu'au sevrage.

L'enseignement doit permettre à l'apprenant de développer sa capacité à intervenir sur les installations et équipements pour maintenir la santé et le bien-être des animaux.

Disciplines mobilisées

Disciplines	Volumes horaires hebdomadaires
STA / productions animales	2
Biologie-Écologie	0,25
STE	0,5

Autres activités supports potentielles

Des visites techniques, des partenariats avec des professionnels, la conduite des animaux dans le cadre de l'atelier pédagogique participent à la construction de cet enseignement ancré dans l'étude de situations concrètes.

Les périodes de stages (dont éventuel mini stage) et la pluridisciplinarité intra ou inter-modulaires participent à l'enseignement de ce module.

Deux séquences pluridisciplinaires mobilisent de façon privilégiée l'étude de la conduite technique, l'une au travers de la prise en compte des transitions, l'autre au travers de l'organisation efficace du travail.

Les élevages et structures d'hébergement dans lesquelles se déroulent les PFMP ainsi que les ateliers canins - félins des établissements ou de structures partenaires sont des supports privilégiés pour l'acquisition des capacités visées.

Capacité évaluée	Critères d'évaluation	Savoirs mobilisés	Disciplines
C7.1 Réaliser des travaux d'alimentation et des soins courants aux animaux	Observation des animaux et de leur lieu de vie Intervention auprès des animaux Relation à l'animal Intervention sur les installations et les équipements	Conduite alimentaire Gestion de la santé des animaux – Biosécurité Gestion du bien-être des animaux Maintenance de premier niveau des installations et des équipements Mise en œuvre des équipements d'entretien des abords et des installations	STA / productions animales Biologie-écologie STE

Conditions d'atteinte de la capacité

La capacité est atteinte quand l'apprenant est à même de mobiliser des savoirs et des savoir-faire pour garantir quotidiennement aux animaux des conditions de vie respectueuses de leur santé et de leur bien-être. À partir de l'observation des animaux évoluant dans leur lieu de vie, l'apprenant est en mesure d'organiser et de réaliser les travaux d'alimentation et de soins courants. L'observation conduit parallèlement le futur professionnel à s'assurer d'un environnement adapté aux besoins des animaux, à leur bonne santé et à celle des utilisateurs.

Attendus de la formation

Conduite de l'alimentation des animaux

Identification des besoins alimentaires des animaux
 Établissement d'un plan d'alimentation et mise en œuvre
 Vérification de l'adaptation de l'alimentation aux animaux

Conduite des soins courants et gestion sanitaire des animaux

Gestion individuelle et collective de la santé des animaux
 Conduite préventive en vue du maintien du bon état de santé des animaux
 Prévention des zoonoses et des risques

Élaboration d'un plan de maintenance des installations et des équipements

Utilisation des équipements à visée de production et de maintenance

Capacité évaluée	Critères d'évaluation	Savoirs mobilisés	Disciplines
C7.2 Réaliser des travaux de conduite de la reproduction et des soins aux chiots ou aux chatons	Observation des animaux Qualité de l'intervention Relation à l'animal	Sélection et gestion des reproducteurs Conduite de l'élevage des jeunes Pratique des soins aux chiots et aux chatons	STA / productions animales

Conditions d'atteinte de la capacité

La capacité est atteinte quand l'apprenant est à même de mobiliser des savoirs et des savoir-faire pour assurer une production optimale de l'élevage dans le respect du bien-être animal et en adoptant une attitude écoresponsable. À partir de l'observation des animaux évoluant dans leur lieu de vie, l'apprenant est en mesure d'organiser et de réaliser les différentes étapes du processus de reproduction. Il réalise les soins nécessaires aux femelles ainsi qu'aux chiots ou aux chatons et assure une conduite optimale de l'élevage des jeunes.

Attendus de la formation

Mise en œuvre du processus de reproduction

Critères de choix des reproducteurs

Modalités de mise à la reproduction

Techniques de suivi de la gestation et de surveillance de la mise bas

Évaluation des performances reproductives du cheptel

Maitrise des soins aux chiots et aux chatons

Modalités de suivi de la période néonatale

Accompagnement de la période de transition jusqu'à la cession

MP 8 : Éducation des animaux

Rappel des capacités visées

Capacité C8 correspondant au bloc de compétences B 8 : Construire une relation Homme – animal équilibrée

C8.1-Réaliser des activités de développement comportemental du chiot ou du chaton

C8.2-Réaliser des activités d'épanouissement et de socialisation des chiens et chats

Finalités de l'enseignement

Cet enseignement répond au champ de compétences « Éducation de base des animaux » dont la finalité est de favoriser l'intégration durable des animaux au sein de leur environnement.

L'enseignement doit permettre à l'apprenant de maîtriser, d'une part, le choix et la réalisation d'activités de développement comportemental des chiots et/ou chatons, la plupart destinés à la vente et, d'autre part, le choix et la mise en œuvre des activités d'épanouissement et de socialisation des chiens et des chats de l'élevage ou de la structure d'hébergement. L'enseignement vise également à développer l'aptitude de l'apprenant à la lecture du comportement des animaux et à permettre son engagement dans le travail en sécurité.

L'enseignement du module MP8 vise ainsi à donner au futur titulaire du baccalauréat professionnel « Conduite d'activités d'élevage et d'hébergement dans le secteur canin-félin » des savoirs et savoir-faire lui permettant d'assurer l'équilibre comportemental des animaux de son élevage et de ceux qu'il met en vente, selon leur devenir (animal de compagnie, de travail ou d'utilité). Cet enseignement outille également le futur professionnel qui héberge des animaux en tant que pensionneur ou professionnel d'une association type refuge par la gestion raisonnée des groupes d'animaux et les activités d'épanouissement qu'il leur offre. Cet enseignement contribue plus globalement à la construction d'un positionnement éclairé du futur professionnel sur le plan éthique et sur les enjeux de l'éducation de base des animaux.

L'enseignement du module MP8 est basé sur l'étude et la mise en œuvre de situations concrètes vécues en milieu professionnel, lieux de stages et/ou d'apprentissage et atelier pédagogique de l'établissement ou structure partenaire.

Disciplines mobilisées

Disciplines	Volumes horaires hebdomadaires
STA / productions animales	1,5
Biologie-Écologie	0,25

Autres activités supports potentielles

Cet enseignement est ancré sur l'étude de situations concrètes. Les PFMP (dont mini stages et mobilisation de l'atelier pédagogique), la rencontre de professionnels, la participation à des événements professionnels, les stages collectifs (particulièrement le stage « préparation et valorisation du vécu en milieu professionnel ») et la pluridisciplinarité participent à l'enseignement de ce module.

Capacité évaluée	Critères d'évaluation	Savoirs mobilisés	Disciplines
C8.1 Réaliser des activités de développement comportemental du chiot ou du chaton	Relation avec l'animal Qualité de la conduite du processus de développement comportemental Approche réflexive sur l'activité	Bases des relations humain - animal Capacités cognitives de l'animal Biologie du comportement Méthodes d'éducation	STA / productions animales Biologie-écologie

Conditions d'atteinte de la capacité

La capacité est atteinte lorsque l'apprenant en situation professionnelle est en mesure de :

- Mettre en place un processus de développement comportemental judicieux et pertinent chez les chiots ou chatons
- D'avoir une relation à l'animal satisfaisante et d'intervenir en sécurité
- D'agir dans un esprit éthique
- De prendre du recul sur sa pratique

Attendus de la formation

Développement comportemental du chiot et du chaton

Phases du développement comportemental du chiot et du chaton
Capacités cognitives du jeune

Activités d'éveil chez le chiot et le chaton

Stimulations sensorielles du jeune animal
Initiation à une activité d'animal d'utilité
Repérage des comportements anormaux

Prévention des troubles émotionnels

Expériences vécues dans le jeune âge de l'animal et stabilité émotionnelle
Troubles et héritage comportemental de l'animal

Capacité évaluée	Critères d'évaluation	Savoirs mobilisés	Disciplines
C8.2 Réaliser des activités d'épanouissement et de socialisation des chiens et chats	Lecture du comportement de l'animal Intervention raisonnée selon le type d'animal Relation à l'animal	Appréciation du comportement animal Intervention en sécurité Besoins comportementaux des animaux Méthodes d'éducation	STA / productions animales

Conditions d'atteinte de la capacité

La capacité est atteinte lorsque l'apprenant en situation professionnelle est en mesure :

- D'apprécier le comportement d'un animal et intervenir en conséquence dans le choix et la mise en œuvre d'activités d'épanouissement et de socialisation des chiens et chats dans un cadre individuel ou collectif
- D'avoir une relation à l'animal satisfaisante et intervenir en sécurité
- D'avoir une approche réflexive sur sa pratique

Attendus de la formation

Intervention en sécurité

Contention, manipulation, transport
Évaluation des risques

Lecture du comportement de l'animal

État émotionnel de l'animal
Communication intra et interspécifique
Repérage de troubles du comportement

Conduite d'un processus d'éducation

Méthodes d'éducation
Activités visant à la spécialisation de l'animal
Environnement et activités sources d'épanouissement pour les animaux

MP 9 : Commercialisation des animaux de l'entreprise et des services associés

Rappel des capacités visées

Capacité C9 correspondant au bloc de compétences B 9 : Commercialiser les animaux de l'entreprise et les services associés

C9.1- Promouvoir l'entreprise et ses activités

C9.2- Conseiller le client dans son projet d'acquisition d'un animal

Finalités de l'enseignement

Cet enseignement répond au champ de compétence « Commercialisation des animaux, produits et services de l'entreprise » dont la finalité est de valoriser les animaux et les activités de l'entreprise et accompagner des adoptions réussies dans un contexte de transitions. L'enseignement vise à permettre à l'apprenant de conduire des activités de promotion et de vente des produits ou services d'une entreprise. La fiche de compétence correspondante peut utilement être consultée.

A l'issue de cet enseignement, l'apprenant doit être en mesure :

- d'identifier le contexte des activités commerciales de l'entreprise ;
- de réaliser des choix dans le domaine commercial ;
- de mettre en œuvre des actions de promotion ;
- de maîtriser le cadre juridique de la vente des animaux de compagnie et des services associés ;
- de conduire un entretien dans le cadre du processus de cession d'un animal de compagnie en mettant en œuvre une vente responsable ;
- d'entretenir un lien de confiance durable avec le client ;
- de développer une attitude proactive dans le respect du bien-être animal.

L'objectif des opérations commerciales conduites doit dépasser le simple acte commercial ponctuel et prendre en compte l'éthique spécifique à l'animal et la déontologie du métier d'éleveur.

Disciplines mobilisées

Disciplines	Volumes horaires hebdomadaires
SESG-/ gestion commerciale	1,5
STA / productions animales	0,25

Autres activités supports potentielles

Les enseignants peuvent s'appuyer pour mettre en œuvre la formation sur les situations professionnelles vécues par l'apprenant en stage, les ateliers pédagogiques, les entreprises partenaires et/ou fictives pour aborder les notions théoriques, réaliser des sketches de vente, préparer l'apprenant à constituer un dossier de vente, compléter les documents administratifs et techniques liés à l'animal et préparer l'apprenant à la réalisation d'un support de communication.

Capacité évaluée	Critères d'évaluation	Savoirs mobilisés	Disciplines
C9.1 Promouvoir l'entreprise et ses activités	Identification des potentialités de l'entreprise Proposition d'une action de communication adaptée Mise en œuvre de l'action de promotion	Marchés et circuits de commercialisation Étude du marché de l'entreprise Analyse du potentiel de l'entreprise Éléments de stratégie commerciale Stratégies et outils de communication	SESG GC

Conditions d'atteinte de la capacité

La capacité est atteinte si l'apprenant est à même de mettre en œuvre une action de communication adaptée à l'entreprise et à son environnement, en adéquation avec le marché et dans le respect d'une commande. L'atteinte de la capacité suppose de respecter la réglementation spécifique à la vente d'animaux et des services associés.

Attendus de la formation

Étude du marché

Caractérisation des marchés et des filières

Étude de la concurrence

Étude de la clientèle

Démarche de communication

Segmentation, ciblage, positionnement

Panorama et choix des moyens de communication disponibles

Mise en œuvre d'une politique commerciale

Réglementation liée aux supports de communication

Réalisation d'un support de communication

Capacité évaluée	Critères d'évaluation	Savoirs mobilisés	Disciplines
C9.2 Conseiller le client dans son projet d'acquisition d'un animal	<p>Qualité de la conduite de l'entretien avec le futur propriétaire</p> <p>Qualité des conseils et des informations transmises au client sur l'animal pour favoriser la réussite de l'acquisition</p>	<p>Conduite d'un entretien de vente</p> <p>Cadre réglementaire de la vente</p> <p>Particularités raciales des chiens et chats</p> <p>Conseils adaptés aux clients.</p>	<p>SESG GC</p> <p>STA / productions animales</p>

Conditions d'atteinte de la capacité

La capacité est atteinte si l'apprenant est en mesure de conduire un entretien pour définir les attentes du client et les conditions d'accueil de l'animal, de proposer un animal adapté au client en justifiant ses propos avec des connaissances zootechniques (caractère, morphologie de l'animal, particularités raciales...).

L'atteinte de la capacité suppose qu'il présente aux clients les responsabilités liées à l'acquisition d'un animal en s'appuyant sur des notions réglementaires, de coûts d'entretien et de zootechnie.

Attendus de la formation

Cadre réglementaire de la cession

Statut juridique et conséquences pour le détenteur
Gestion administrative de la vente

Les étapes du processus de cession

Prise de contact du client avec le responsable
Entretien suivant une démarche responsable et éthique

Suivi de la cession

Livraison

Conseils et suivi après-vente

Gestion des litiges

Module d'adaptation professionnelle (MAP)

Capacité évaluée	Critères d'évaluation	Savoirs mobilisés	Disciplines
C10 S'adapter à des enjeux professionnels particuliers	Critères à définir localement par les équipes	Savoirs à définir localement par les équipes	STP

Exemples de thématiques possibles

- Diversification d'activité de l'éleveur canin – félin (ex toilettage, ferme pédagogique, ...)
- Pratique d'activités spécifiques avec des animaux (ex agility...)
- Développement de groupes de réflexion technique autour de l'élevage du chien
- Insérer son activité canine et/ou féline dans la vie du territoire (intégration paysagère de l'élevage, valorisation des effluents de l'élevage dans une dimension territoriale)
- ...

LES ACTIVITES PLURIDISCIPLINAIRES

Les thématiques proposées sont à décliner en situations de formation en lien avec la stratégie de l'équipe, le contexte et les opportunités de l'établissement.

Les 4 premières thématiques sont communes à toutes les spécialités de Baccalauréat Professionnel. Un volume horaire de 14 heures est attribué à chacune des thématiques du tronc commun (total de 56 heures). Un volume horaire de 10 à 12 heures est attribué à chacune des thématiques du domaine professionnel (total de 54 heures).

Finalités	Thématiques	Module(s) pouvant être impliqué(s)	Disciplines mobilisables (liste non limitative)
Il s'agit d'amener les apprenants à mettre en œuvre des capteurs connectés et d'en exploiter les données pour favoriser ou suivre les transitions (agro-écologique, énergétique, sociale, sanitaire, d'aménagement des espaces de vie ...)	Des capteurs connectés au service des transitions	MG1 MP	Physique-Chimie , et autres disciplines du tronc commun et du domaine professionnel
Il s'agit d'amener les apprenants à engager une réflexion éthique sur les usages des réseaux sociaux (y compris professionnels) et de les outiller pour qu'ils communiquent en conscience et en toute sécurité.	Publication en conscience et en toute sécurité sur les réseaux sociaux numériques	MG2 MP	Toutes disciplines du tronc commun et du domaine professionnel
Il s'agit d'amener l'apprenant à approfondir sa connaissance du contexte professionnel et à mesurer ses potentiels pour se projeter dans le monde du travail.	Approfondissement de son projet personnel et professionnel	MG3 MP	Toutes disciplines du tronc commun et du domaine professionnel
Il s'agit d'amener les apprenants à observer les modalités du débat et de la prise de décisions collectives sur des enjeux majeurs en lien avec les transitions (agro-écologique, énergétique, sociale...)	Étude des déterminants d'une action collective sur un territoire de proximité	MG4 MP	Histoire-Géographie EMC et autres disciplines du tronc commun et du domaine professionnel

Finalités	Thématiques	Module(s) pouvant être impliqué(s)	Disciplines mobilisables (liste non limitative)
Il s'agit d'amener les apprenants à conduire une démarche d'analyse technico-économique en vue de raisonner des investissements garantissant la durabilité de l'entreprise	Fonctionnement et diagnostic de l'entreprise en vue de la prise de décisions d'investissements	MP6 et autres MP	SESG GE et autres disciplines des modules professionnels
Il s'agit d'amener les apprenants à conduire un entretien de conseil et de vente en vue de garantir une adoption réussie	Conseils et ventes de chiens et de chats	MP9 MP8 MP7	STA / productions animales SESG GC
Il s'agit d'amener les apprenants à intégrer les enjeux des transitions dans la conduite des activités du secteur et leurs évolutions futures	Élevage, pension et hébergement canin - félin en transition	Tous MP	Toutes les disciplines des modules professionnels
Il s'agit d'amener les apprenants à organiser efficacement leur travail afin de mettre en œuvre au quotidien les activités d'élevage et d'hébergement, dans le respect des règles de sécurité et santé au travail et de bien-être animal.	Organisation des activités d'élevage et d'hébergement	MP6 et autres MP	Toutes les disciplines des modules professionnels
Finalités à préciser par les équipes	Au choix des équipes pédagogique		

SIGLIER

ACACED	Attestation de Connaissances pour les Animaux de Compagnie d'Espèces Domestiques
ADN	Acide désoxyribonucléique
DIGCOMP	Certification des compétences digitales professionnelles
ECCF	Évaluation certificative en cours de formation
EIE	Enseignements à l'initiative de l'établissement
EMC	Enseignement moral et civique
EPT	Épreuve ponctuelle terminale
ESC	Éducation socioculturelle
FDA	Fiche descriptive d'activités
ICAD	Fichier National d'Identification des Carnivores Domestiques en France
LOF	Livre des Origines Françaises (Chiens)
LOOF	Livre Officiel des origines félines (Chats)
MAP	Module d'adaptation professionnelle
MG	Module d'enseignement Général
MP	Module d'enseignement Professionnel
PFMP	Période de Formation en Milieu Professionnel
SE	Situation d'évaluation
SESG GC	Sciences économiques sociales et de gestion – Gestion commerciale
SESG GE	Sciences économiques sociales et de gestion – Gestion d'entreprise
SPA	Société protectrice des animaux
SPS	Situation professionnelle significative
STE	Sciences et techniques des équipements
STA/PA	Sciences et Techniques Agronomiques/Productions animales
STP	Sciences et techniques professionnelles



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche
Sous-direction des politiques de formation et d'éducation
Bureau des diplômes de l'enseignement technique
78 rue de Varenne – 75349 Paris 07 SP

AVRIL 2024